

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

I.	Budget supplémentaire 2025	4
II.	Anticipation de crédits d'investissement	20
III.	Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines – Modalités de financement de l'ingénierie financière.....	20
IV.	Autorisation de versements anticipés de subventions aux associations et au Centre Communal d'Action sociale pour l'exercice 2026.....	21
V.	Admissions en non-valeur et créances éteintes 2025.....	21
VI.	Avance de fonds remboursable au profit de l'association ADÉLIE VAMB ..	22
VII.	Autorisation à signer les marchés	22
VIII.	Autorisation à signer des marchés conformément aux décisions à venir de la commission d'appel d'offres	24
IX.	Attribution d'une subvention par l'État, au titre de la dotation politique de la ville 2025, pour l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire Madeleine-BRÈS	24
X.	Mise à jour des tarifs des salles des fêtes	25
XI.	fonds de concours en matière de vidéo de protection urbaine – convention attributive de subvention entre la MEL et la Ville de Villeneuve-d'Ascq (cinquième phase)	32
XII.	Deuxième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2025	35
XIII.	Deuxième affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte.....	36
XIV.	Ouverture de trois postes supplémentaires d'apprentis	37
XV.	Délibération ponctuelle portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique	37
XVI.	Signature du contrat local de santé intercommunal de la Marque et du Mélantois	38

XVII.	Subvention d'équipement à l'EHPAD du Moulin d'Ascq.....	42
XVIII.	Actualisation du tableau des emplois permanents	44
XIX.	Autorisation de recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents.....	44
XX.	Tarification de la sortie au Musée du Louvre et au marché de Noël à Paris	45
XXI.	Subvention exceptionnelle à l'association Résidence Plus.....	45
XXII.	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées aux commerces de détail par le Maire au titre de l'année 2026 en vertu de l'article L3132-26 du Code du Travail	47
XXIII.	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ESBVA LM	48
XXIV.	Quatrième affectation des crédits destinés aux associations sportives, des collèges et lycées, subventions exceptionnelles aux associations, bourses aux jeunes et adulte sport, emplois sportifs	49
XXV.	Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Le Tremplin	50
XXVI.	Participation aux projets collectifs « Fabriques Culturelles » 2025	51
XXVII.	Troisième affectation des crédits aux associations œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme	51
XXVIII.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	52

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 48.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, si vous voulez prendre place.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Jean-Michel MOLLE, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS (arrivée à 19 h 01), Lahanissa MADI, Christian CARNOIS (arrivée à 19 h 26), Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE (arrivée à 19 h 01), Lionel BAPTISTE (arrivée à 18 h 53), Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT (arrivée à 18 h 53), Nathalie FAUQUET, Annick VANNESTE, Dominique FURNE, Patrice CARLIER, Didier MANIER (arrivée à 18h52), Philippe DOURCY, Farid OUKAID, Graziella MOENECLAHEY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT (arrivée à 20h15), Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR (arrivée à 18 h 53), Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Hélène HARDY, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Florence BARISEAU, Violette SALANON.

Absents :

André LAURENT, excusé ; David DIARRA ; Benoît TSHISANGA, excusé donne pouvoir à Nathalie PICQUOT ; Saliha KHATIR, excusée donne pouvoir à Alexis VLANDAS ; Charlène MARTIN ; Alizée NOLF, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Vincent LOISEAU, excusé donne pouvoir à Pauline SEGARD ; Innocent ZONGO, excusé donne pouvoir à Violette SALANON ; Dominique GUERIN.

Gérard CAUDRON, Maire

Comme il est de tradition, je rappelle que le pouvoir doit être donné en début de séance au responsable des assemblées au plus tard lors de l'appel nominatif. Lorsqu'un conseiller doit quitter la séance, il doit en laisser un.

Nous avons aujourd'hui 28 délibérations dont le budget supplémentaire 2025 et une anticipation des crédits d'investissement. Des dossiers ont été déposés sur table : le tableau des marchés actualisés et une délibération portant sur l'octroi d'un fonds de concours MEL pour la vidéoprotection d'un montant de 100 000 €.

Pour désigner le ou la secrétaire de séance, il est de tradition de prendre le ou la plus jeune. On me dit qu'il s'agit de Violette SALANON, si elle est d'accord. D'être la plus jeune, vous n'y pouvez rien, mais d'être secrétaire de séance, vous pouvez toujours le refuser.

Violette SALANON est désignée secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

Un PV de séance a été transmis à tous les élus concernés. Il n'y a pas eu de remarque particulière. Il y a toujours des propositions de détails mais pas de remarque particulière. Il est donc demandé de l'adopter. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je passe sans plus tarder la parole à Sylvain ESTAGER pour le budget supplémentaire.

I. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Un diaporama est projeté.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons donc présenter ce dernier BS du mandat. Avant toute chose, je voudrais remercier, comme à l'accoutumée mais de façon très sincère, les services qui ont travaillé aussi bien à la préparation de ce BS qu'au document qui l'accompagne à côté du DGS, de Hayad DAOUADJI. Nous avons à chaque fois le souci de faire un document clair, pédagogique qui permet à chacun et à chacune de s'approprier les débats budgétaires, ce qui n'est pas évident. Vous savez que la philosophie est de faire en sorte que l'on puisse s'approprier ces débats de façon à débattre politiquement sur des enjeux qui soient maîtrisés. Le document est assez détaillé, assez précis. Je pense que vous avez pu l'apprécier comme tel ; je parle aux collègues du Conseil.

Je vais juste rappeler ici en introduction les enjeux du BS. Nous rappelons qu'un budget supplémentaire n'est pas un nouveau BP (budget primitif). Il s'agit avant tout de reprendre les résultats qui ont été votés au moment du compte administratif 2024 en juin dernier, d'ajuster en fonction des besoins les recettes et les dépenses aussi bien en investissement qu'en fonctionnement et d'ajuster en fonction des imprévus, des cas d'urgence pour, in fine, terminer par l'ajustement de l'autofinancement et une éventuelle réduction des besoins d'emprunt ; nous verrons cela tout à l'heure. Vous verrez que nous avons, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, une coloration de ce BS qui souligne la philosophie d'action qui est la nôtre et qui illustre de façon assez large l'engagement de la collectivité sur des questions qui ont trait à la solidarité, au service public, au soutien au monde associatif ou à l'urgence écologique.

Dans cette introduction, comme nous le faisons d'habitude, je vais présenter les grandes masses pour que nous puissions finalement bien savoir de quoi nous parlons, quelles sont les données chiffrées qui vont nous permettre de travailler un volume d'investissement potentiel.

➤ **Les grandes masses**

Le résultat de fonctionnement 2024 est d'un peu plus de 15 millions d'euros. Je rappelle que malgré un contexte difficile – c'est-à-dire un État qui se désengage, des participations, notamment de collectivités autres, qui diminuent ou qui ne sont pas à la hauteur de ce que nous pouvions espérer, des tensions sociétales, sociales qui se manifestent comme l'actualité en fait l'écho tous les jours, une inflation qui ralentit mais qui n'a pas disparu et qui, de ce fait, continue de peser sur les dépenses et des dotations qui stagnent ou qui n'augmentent pas à la hauteur de l'inflation réelle constatée – nous avons tout de même réussi à dégager une capacité

d'autofinancement satisfaisante sur un budget de dépenses à hauteur de 110 millions d'euros.

Le résultat définitif est donc d'un peu plus de 15 millions d'euros. Vous savez que nous avons voté des sommes conséquentes, historiques, au niveau de l'investissement de la Ville : un peu plus de 26 millions d'euros, pas loin des 27. Nous avons dans ce BS, deux déficits à couvrir : il s'agit tout d'abord du résultat 2024 où il y a 3,9 millions et des restes à réaliser à hauteur de 3,7 millions. Quand vous faites le calcul, cela nous donne 7,5 millions nécessaires pour financer la section d'investissement. Quinze millions moins 7,5, vous voyez qu'il nous reste 7,5 millions à travailler, qui sont disponibles pour ce budget supplémentaire.

Nous allons détailler la section de fonctionnement pour voir comment nous en arrivons à ces volumes, puis nous préciserons les choses au niveau de la section d'investissement.

➤ **Section de fonctionnement**

- ***Les recettes***

En recettes, vous savez que nous sommes toujours prudents au moment des inscriptions au budget primitif. Nous faisons en sorte d'éviter les mauvaises surprises. Il ne s'agit pas d'une stratégie qui vise à faire semblant d'avoir moins pour ensuite dire que nous avons bien géré. Non, c'est juste que nous ne nous exposons pas à des recettes trop optimistes car, pour le coup, il faudrait réagir au moment du BS si nous avions certaines mauvaises surprises. Ici, nous avons eu des recettes de fonctionnement un peu plus conséquentes que d'habitude pour le BS d'un total de 1,3 million. Cela s'explique par différents chefs :

- La fiscalité : 237 000 € de rôles supplémentaires. Vous savez que nous avons toujours du mal à anticiper les rôles qui vont être véritablement inscrits au moment où nous votons le BP. Il est assez traditionnel de retrouver un peu plus, notamment par rapport au dynamisme de la ville en matière immobilière. Les rôles supplémentaires, ici, s'appuient aussi sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Vous vous rappelez que nous avons voté une majoration au maximum de ce que la loi permet à hauteur de 60 % de cette taxe d'habitation qui reste à payer sur les résidences secondaires. Il y a donc un effet sur la fiscalité locale.
- Les dotations : nous avons un million supplémentaire – j'arrondis les sommes – porté principalement par la DSU (Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale).
 - 239 000 € de subventions complémentaires. Il faut voir que celles-ci viennent dans le cadre de dépenses supplémentaires. Sur les colonies apprenantes, sur les dispositifs de petite enfance, sur les politiques qui ont été déployées par la médiathèque, il y a évidemment de la dépense en face. Ici, nous n'abordons que la question des recettes que nous avons pu percevoir notamment de la CAF par rapport à ce déploiement et à ce renforcement du service public. Nous les inscrivons donc en

recettes au moment de ce BS.

- 311 000 € de compensation par l'État des exonérations de taxe foncière. Vous connaissez le dispositif : il s'agit des 30 % d'abattement dans les quartiers politique de la ville.
- Nous pouvons enfin signaler 40 000 € de trop-perçus dans le cadre de nos marchés, notamment avec nos fournisseurs de fluides. Je salue le travail effectué par les services pour éplucher l'ensemble des facturations, des consommations et engager le recouvrement de ces trop versés.

C'est ce qui explique au total la somme que nous récupérons à hauteur de 1,3 million.

- **Les dépenses**

Nous allons avoir un total de nouvelles dépenses qui s'inscrivent au niveau de ce BS à hauteur de 512 000 € et qui, là aussi, vont assez bien illustrer les politiques municipales qui définissent notre modèle. Nous retrouvons tout d'abord un soutien affirmé aux associations, aux différents clubs. Ici, nous retrouvons des subventions qui ont été versées pour Les Vikings afin de les aider à louer un terrain par rapport à leur activité. Nous avons la subvention supplémentaire qui était liée à la participation à l'organisation de la Supercoupe féminine de basket ainsi que celle relative à la situation du HBCV qui avait été évoquée. Il y avait une manifestation qui avait eu un grand succès au musée du Terroir sur les chevaux de trait qui avait été organisée. Nous retrouvons donc dans la diversité des modes d'action et des politiques le soutien fort au monde associatif. Nous avons l'aide exceptionnelle qui a été votée pour Résidence plus. Je ne reviens pas sur la situation mais nous retrouvons là le soutien de la Ville à une structure d'insertion qui fait partie de l'histoire, du territoire et de la ville et qui est en difficulté, que nous accompagnons avec vigilance. De la même façon, il y a les 330 000 € supplémentaires pour le centre communal d'action sociale. C'est d'ailleurs l'occasion de saluer les personnels des équipes de Stéphane VATAN et de Élena SOUSSI pour la qualité de leur travail. Je crois que nous avons vu, pour celles et ceux qui sont venus aux journées du refus de la misère qui ont été organisées, la capacité de la Ville et des équipes du CCAS à organiser, à mobiliser, à fédérer, à remplir l'espace Concorde avec une thématique et une humanité bienveillante qui est tout à fait remarquable. Cela fait aussi partie de la culture du territoire. Vous savez que ces politiques, du fait du désengagement de partenaires de certaines collectivités, en particulier le Département, sont de plus en plus en difficulté. Nous ne pourrions pas surseoir en permanence et systématiquement au désengagement. En revanche, il n'est pas question de laisser tomber, notamment dans le contexte social, les politiques qui sont conduites, notamment sur le service d'aide à domicile où il y a besoin de combler un déficit qui devient structurel de façon annuelle. Évidemment, nous interrogerons et nous interrogeons ces politiques parce que si nous y sommes extrêmement attachés, comme vous en avez une fois de plus la démonstration, la mobilisation doit porter sur les partenaires qui se désengagent et qui doivent assumer aussi les conséquences de leur désengagement. Voilà pour les dépenses qui figurent sur la diapositive.

Je spécifie deux éléments techniques sur des opérations d'ordre. Il y a d'abord une

rallonge des dotations aux amortissements parce que nous avons beaucoup investi notamment sur certains véhicules techniques (une nacelle, une pelleteuse). Il faudra d'ailleurs peut-être que nous lissions un petit peu plus à terme les dotations aux amortissements. Nous le faisons sur un temps court et il y a moyen d'alléger un peu en étalant un peu la période d'amortissement à terme.

Nous avons aussi 400 000 € de valorisation de travaux en régie. Ça aussi, nous ne le soulignons pas suffisamment. Il faudra peut-être d'ailleurs un jour présenter l'importance des travaux que nous réalisons en régie avec du personnel municipal. Il est important de le valoriser parce que cela met à l'honneur ce personnel et le travail qui est effectué avec les limites qui sont les nôtres. Nous savons que nous manquons de personnels et que vu l'ampleur du patrimoine à travailler en régie, il est important d'avoir cette force de frappe ; évidemment, nous aimerions en avoir davantage. Il est important de valoriser ces travaux en régie parce que ces 400 000 € vont ouvrir droit à une récupération sur la base de cette valorisation de recettes liées aux fonds de compensation de la TVA. Nous travaillons donc là aussi finement sur le renforcement de la culture de la recette. Nous allons chercher là où il est possible d'aller chercher. Là aussi, je salue le travail qui est effectué par les services du pôle Finance.

Voilà pour les ajustements en fonctionnement. Je ne vais pas en dire davantage. L'essentiel est dans le livret. Nous avons évoqué les faits saillants. Nous pouvons passer à la section d'investissement.

➤ **Section d'investissement**

- ***Les recettes***

Il y a 87 000 € sur le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Nous en avons parlé lors des deux derniers débats d'orientation budgétaire : vous savez qu'il y a eu des réformes dans la loi de finances, que l'on a réduit l'assiette du FCTVA et qu'elle s'est heureusement un peu élargie entre-temps. Au moment où nous avons formulé le BP, nous n'avions pas de certitudes. Là, cela nous permet d'ajuster un petit peu les choses. Nous touchons 87 000 € de plus.

Les subventions : 1,8 million. C'est beaucoup, 1,8 million de subventions. Cela est principalement lié à la Maison de santé Madeleine-Brès. Si vous vous rappelez la mécanique, nous avons émarginé sur un dispositif auprès de l'État qui était lié aux quartiers prioritaires de création, d'aménagement de lieux culturels. Nous étions allés chercher 800 000 € auprès de l'État pour aménager le logement de fonction de l'ancienne école Claude-Bernard. Il y a eu un *switch* : nous avons fait d'abord la maison de santé et nous avons discuté avec l'État pour ne pas perdre ces sommes. Celles-ci ont été réaffectées et même majorées sur ce projet ambitieux. Si nous espérions pouvoir les avoir, rien n'était sûr au moment du BP. Nous aurons d'ailleurs une délibération tout à l'heure qui l'évoquera. Nous avons cette somme qui s'inscrit maintenant au BS et cela est heureux. La maison de santé sera livrée à la fin du mois. Ceux qui passent devant et qui la voient régulièrement peuvent apprécier la qualité du travail qui a été produit.

Nous avons aussi des subventions supplémentaires à hauteur de 300 000 € sur des interventions liées à l'urgence écologique, notamment sur la rénovation énergétique,

sur la sobriété ou sur l'isolation de certaines écoles. Nous faisons cela au fil de l'eau à mesure que cela avance. La vidéoprotection, pareil : 150 000 € que nous allons chercher. Le FOS Tennis : 487 000 € par rapport à l'équipement qui a été livré. Si vous étiez à l'inauguration, vous avez pu apprécier non pas la rénovation parce qu'il s'agit quasiment d'un nouvel équipement et la satisfaction des usagers ainsi que du club qui respire à nouveau par rapport à la mise à disposition de cet équipement hyper qualitatif. Vous voyez sur ces investissements que nous retrouvons toute une série de politiques sur lesquelles nous sommes capables d'aller chercher des fonds parce qu'il y a une ingénierie de dossier qui suit cela, notamment sur l'urgence écologique ou sur la santé. Nous avons des politiques innovantes qui ne sont pas forcément dans le domaine de compétence municipale ; la sécurité, la santé, nous y allons parce que cela fait partie de la robustesse du territoire et que nous répondons à un besoin, à un diagnostic qui est évident. Le fait que peu de communes s'engagent sur ces dispositifs-là, c'est aussi ce qui nous permet d'aller chercher des crédits, des fonds de façon conséquente à l'image de la maison de santé.

Nous avons aussi des dépenses qui sont réduites. Je ne vais pas égrener la chose. Mme SEGARD, vous aviez posé la question et vous avez relancé aujourd'hui pour avoir le document qui vient de vous être remis. Peut-être que vous aurez le temps de voir que cela correspond principalement à des réductions de coûts d'investissements réalisés. Là aussi, nous ne majorons pas artificiellement des coûts mais il y a toujours un delta entre le moment où nous budgétions, où nous passons le marché et celui où nous le réalisons. Cela s'étale sur deux ans. Vous savez qu'avec le contexte hyper inflationniste que nous avons il y a encore deux ans, nous étions dans une phase où il a fallu rallonger à un moment. Quand l'inflation est venue, nous n'avions pas budgété suffisamment certaines dépenses et il a fallu passer des avenants. L'an passé, sur certains marchés, nous étions plutôt sur une baisse. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. J'en parlerai lorsque nous évoquerons le nouveau marché de l'éclairage public, où nous avons eu de mauvaises surprises par rapport aux coûts de réalisation des investissements. Néanmoins, nous n'avons pas le choix, il faut y aller. Il y a donc des respirations par rapport à cela. Vous avez également quelques dépenses qui ont été signifiantes sur le CTM (Centre technique municipal), la piscine du Triolo ou sur le groupe scolaire Anatole-France. Il y a aussi la place d'Annappes sur laquelle il y a des crédits qui sont engagés pour les raisons que vous connaissez. Je ne vais pas vous lister tout ce qu'il y a dans le livret mais globalement nous avons un taux de réalisation qui est évidemment très solide.

Nous avons surtout des dépenses nouvelles et c'est peut-être ce sur quoi le BS ici sera le plus coloré, ce sur quoi nous allons le plus insister parce que c'est finalement ce qu'il y a de plus révélateur. Les dépenses nouvelles, nous allons les avoir sur la piscine Babylone. Vous savez que lorsque nous touchons à un équipement comme celui-là, nous pouvons avoir de mauvaises surprises ou des opportunités d'intervention qui, quelque part, s'imposent à nous. Nous rallongeons ce qui a été voté au BP de 150 000 € parce qu'il y a une bâche de filtration à changer, je crois, hauteur de 30 000 ou 40 000 €. Il faut aussi retoucher les gouttières parce que le démontage et les travaux ont démontré qu'il fallait le faire le plus rapidement possible. Nous n'allons pas mégoter là-dessus. Nous rallongeons aussi un peu sur la maison de santé parce

qu'il y a certains coûts supplémentaires à apporter. Cela ne remet pas du tout en cause l'équilibre, notamment au regard de la subvention perçue qui a été évoquée précédemment. Nous rallongeons aussi sur la végétalisation des cours d'école parce que nous avons réussi à accélérer le process et que cela fonctionne très bien. Nous en avons aussi d'ailleurs changé certains. Nous sommes partis sur des plantations qui sont un peu différentes, sur des ajustements où nous dépensons davantage pour avoir de plus beaux sujets plus vite parce qu'il y a un risque de dégradation si nous en mettons de plus légers. Nous retouchons cela avec Yohan TISON qui suit cela en particulier sur la partie végétale et sur l'usage que nous faisons de ces écoles. Il s'agit d'un très, très beau succès. Françoise MARTIN le suit aussi. Nous avons de très bons retours. Nous rallongeons donc cette politique qui fait que la végétalisation des cours d'école sera engagée dans tous les établissements de la municipalité au cours de ce mandat et finie pour près de 80 % d'entre eux, les autres se terminant à l'été 2026. Il y a aussi eu des retouches dans l'accompagnement de la rénovation des espaces publics de Résidence. Sébastien COSTEUR l'a présenté à plusieurs reprises. Nous allons vraiment dans le détail avec à chaque fois un travail qui est fait avec les habitants. Je ne sais pas combien de réunions publiques a fait Sébastien COSTEUR sur le quartier Résidence au cours desquelles il est interpellé en permanence. Nous ajustons au plus fin et nous rallongeons un peu pour répondre aux demandes et aux effets d'opportunité qui sont proposés par les habitants, par les usagers dans le quartier. Il est important de le rappeler là aussi.

De nouvelles opérations : je ne vais pas toutes les détailler ici mais en extraire trois ou quatre parce qu'elles illustrent le choix des politiques qui non seulement ont été déployées mais aussi renforcées pendant ce mandat. Il y a des choses sur lesquelles nous n'avions pas prévu d'aller et sur lesquelles nous allons parce qu'il y a un effet d'entraînement, il y a une synergie, une dynamique qui s'est créée. Vous avez ici les différentes opérations les plus significatives qui sont présentées.

Il y a d'abord la rénovation des terrains multisports sur l'anneau Colette-Besson. Il y a un beau travail qui a été effectué. Le quartier du Pont-de-Bois a été métamorphosé pendant ce mandat, à l'image d'ailleurs de beaucoup de quartiers populaires (Résidence, Triolo, le Pont-de-Bois). Si vous n'avez pas l'occasion d'y passer, allez y faire un saut et vous verrez à quel point ces quartiers ont été investis par la Ville. Au Pont-de-Bois, nous avons travaillé à partir de l'usage. Vous savez bien que la rénovation globale du quartier n'avait pas de sens si nous ne changions pas les usages. Nous nous retrouvons avec une répartition d'usages qui finalement est venue du terrain, des rencontres avec les habitants, du travail qui a été effectué. Vous avez le square Brassens qui a été pensé et qui a évolué comme un espace familial. On y vient en famille avec les mômes. Il y a plus d'un hectare qui a été déminéralisé. Nous avons créé un grand parc. Il vient d'ailleurs d'être tondu pour la première fois aujourd'hui. Nous l'avons laissé en hautes herbes pendant deux ans pour que les gros sujets arborés prennent. Nous l'avons tondu aujourd'hui et tout de suite après le passage des tondeuses, les gamins tapaient le ballon. On y est en famille. Le square Brassens est métamorphosé. L'aire de jeu est constamment utilisée. Cela redéfinit le quartier. Ça, c'est l'espace famille. Il y a aussi un espace ville nature et nourricière. Il s'agit du terrain que nous avons acheté en face du Palacium. Il a été planté. Il est en cours

d'aménagement. Le 29 novembre, nous avons une très belle opération qui se monte avec l'APC (Association pour la promotion de la citoyenneté), les services de la Ville, la Maison de quartier Jacques-Brel, le Centre-Social. Il y aura du participatif pour créer des potagers. Nous en avons discuté avec les habitants et ce sont des services de la Ville qui vont accompagner et qui vont réaliser en grande partie la chose avec les bénévoles, avec les habitants du quartier, avec le monde associatif et évidemment avec des structures diverses ; il y aura pas mal de mômes. Nous allons sortir ce terrain ville nature et nourricière, nous allons vraiment le conforter entre novembre et février. La transformation est remarquable. Si vous y êtes passés il y a un mois, je ne sais pas si vous avez vu la bande florale qui a été plantée, c'était juste magnifique. Yohan TISON avait supervisé cela. Il s'agit d'un espace de cueillette, de biodiversité qui cartonne. Nous avons eu les expositions sur les petites bêtes qui ont été remises et qui sert de lieu pédagogique, de formation pour toutes les structures de la Ville (les CAL, les écoles, les centres de loisirs). Il s'agit du deuxième espace. Et puis dans les discussions, il y a eu l'envie qui a émané des habitants d'avoir un espace où pratiquer du sport en plein air. Cela faisait deux ans que nous expérimentions l'ouverture de l'anneau Colette-Besson. Celui-ci était fermé, mis à disposition du lycée Queneau. C'est nickel. Aucune dégradation. Nous sommes partis sur le fait de créer au cœur de l'anneau Colette-Besson deux sites dédiés : un d'apprentissage du vélo, piloté par Nathalie PICQUOT. Avec les connexions de pistes cyclables, nous aurons un site qui sera dédié à l'apprentissage du vélo, à la remise en selle, au savoir rouler. Les marquages sont en train d'être réalisés sur la moitié de l'anneau. Sur la deuxième moitié, il y aura deux terrains municipaux multisports (basket, foot) qui seront mis à disposition des habitants. Cet anneau va devenir un espace de jeu, de sport pour les jeunes du quartier. Nous aurons cette structuration du Pont-de-Bois qui naîtra des nouveaux usages, des nouvelles fonctions (la maison de santé). D'autres vont venir. Nous accompagnons la rénovation du quartier par de nouveaux usages et le tout se fait en participatif. D'emblée, avant même que cela soit inauguré, c'est pris d'assaut et cela fonctionne. Il s'agit du premier zoom que nous pouvions faire ce soir.

Le deuxième est sur le forage sur le chemin du Grand-Marais au cœur de la plaine du Héron. Cela fait deux ans que nous travaillons sur la question. Cela a été compliqué. Nous votons les crédits pour réaliser ce forage qui sera effectué avant la fin de l'année normalement. Transformation radicale en cours du paysage et des méthodes culturelles sur la plaine du Héron. Nous avons trois pôles qui sont conséquents sur la ville : la Haute-Borne avec les Jardins de cocagne et ce que travaille la structure Récoltez-nous dans la transformation du paysage, ce qu'il y a aux Prés et puis nous avons cet espace du Héron que nous avons renforcé, sur lequel nous avons installé des maraîchers, de petits arboriculteurs fruitiers. Il s'agit de pas loin de 5 ha. Il y a également 5 ha de vignes. C'est d'ailleurs l'occasion d'évoquer que nous venons d'apprendre que nous avons décroché la labellisation Territoire bio engagé sur les deux critères d'obtention possible. Le bio dans la restauration collective, nous sommes à 28-29 % et nous pouvons monter à 35 %. Et puis, 17 % de la surface agricole utile de Villeneuve d'Ascq est convertie au bio. En réalité, nous sommes au-delà si nous intégrons des espaces complémentaires qui sont des espaces municipaux mais qui n'ont pas été classés comme tels. Toutes nos zones de glanage, de vergers, une partie

des jardins familiaux des Jardiniers d'Ascq ou autres, cela ne rentre pas dans le total de la SAU (surface agricole utile). Nous sommes à 17 % en bio aujourd'hui. Nous sommes la seule commune des Hauts-de-France de plus de 30 000 habitants à avoir la double labellisation. Il n'y en a pas une autre. Cela consacre une politique qui est unique dans les Hauts-de-France, une Ville qui est capable de décrocher ce label sur deux thématiques. Je remercie évidemment tous ceux qui ont participé à l'aventure. Il ne s'agit pas d'une finalité. C'est quelque chose qui se déploie et le but du forage, c'est cela : il s'agit de dire que sur la plaine du Héron, nous avons besoin d'avoir un point d'eau parce que même si les exploitants sont très économes, très sobres dans son utilisation, cela est nécessaire aussi bien pour la viticulture que pour les petits fruitiers que pour le maraîchage. La transformation paysagère, la recreation d'un bocage et la démonstration que nous pouvons faire du local à la plaine du Héron sont l'une des grandes réussites de ce mandat. Avec Yohan TISON, nous en reparlerons lorsque nous ferons le bilan développement durable une dernière fois au moment du BP. Il y a un travail sur la biodiversité qui est absolument remarquable. Le forage viendra non seulement aider ceux qui en ont besoin – parce qu'ils en avaient besoin et il a fallu 2 ans pour le réaliser – mais surtout envoyer un signal. Tous les moyens techniques sont là pour encourager la conversion des terres. Il y en a encore à convertir. Cela ne se fait pas comme nous le voulons. Les paysans sont souverains et nous ne voulons pas leur imposer les choses contrairement à ce que l'on raconte parfois. Cependant, l'accompagnement est là et c'est en train de très bien fonctionner.

Cela fait d'ailleurs le lien avec un autre investissement : l'aménagement d'une miellerie à la base de loisirs Cousteau. Vous savez que nous avons une pépite sur le territoire, à savoir le rucher école qui forme tout un réseau d'apiculteurs autour de l'abeille noire sur des modes exemplaires en termes de gestion. Il ne s'agit pas d'apiculteurs qui font du volume, de l'industrie mellifère pour faire de l'argent. Il s'agit de passionnés, de militants. Ce rucher école a dit à un moment qu'il y avait un problème pour les apiculteurs amateurs d'extraction, de transformation du produit pour pouvoir le vendre. L'idée est venue – et nous les avons accompagnés – de faire une miellerie municipale. Cela se fait un peu sur le modèle des alambics municipaux qui existaient pour de petits producteurs qui n'avaient pas les moyens d'avoir le matériel. Nous créons une structure dans laquelle un producteur peut venir. C'est municipal. Il l'utilise. Il transforme. L'extraction se fait sur place. On transforme le miel. Celui-ci est produit dans différents espaces de la région et principalement à Villeneuve d'Ascq. Nous avons une cinquantaine d'apiculteurs qui sont déjà intéressés. Nous aménageons donc la base de loisirs Cousteau. Vous vous rappelez l'histoire de cette dernière qui avait été aménagée pour le club de voile. Celui-ci avait été contraint de partir parce que l'élodée de Nutall s'était implantée dans le lac et que la pratique n'était plus possible. Nous sommes en train d'aménager une partie de cette base de loisirs pour en faire un laboratoire de transformation. Nous commençons par une miellerie et nous aurons un objet extrêmement original à l'échelle nationale grâce – et nous les remercions – aux militants, aux responsables du rucher école qui travaillent avec nous à la ferme du Héron. La deuxième étape consistera peut-être à aller sur un laboratoire de transformation des productions qui sont train de se développer à la ferme du Héron. Nous aménagerons de la même façon pour une transformation de petits fruits, de

légumes, de soupes. Nous avons besoin d'un équipement que nous mutualiserons et qui permettra d'irriguer ensuite le territoire de productions réalisées à Villeneuve d'Ascq.

Dernier élément sur lequel je vais juste dire un mot : la réfection de la salle des aquariums à la ferme du Héron. Cela se fera en régie. Pour ceux qui ont connu cette partie de la ferme du Héron qui aujourd'hui n'est plus utilisée, l'idée est de faire un espace de démonstration à des fins de biodiversité pour que nous puissions montrer dans des aquariums, dans des terrariums ce qu'il est possible de voir lorsque l'on explore les environs, ce qu'il y a dans le lac, dans les mares, les insectes, les petites bêtes, la faune, la flore, faire de la pédagogie pour les scolaires, pour les associations, pour ceux qui tournent autour du lac. Nous sommes en train de refaire cette salle. Je salue le travail qui est effectué par Samuel DRUON et ses équipes, Pascal DRAPERI, qui est capacitare. Nous avons ce personnel extrêmement rare à trouver. Il s'agit d'un passionné. Il s'agit d'un type hyper compétent. Et il est capacitare. Il est très difficile de trouver quelqu'un qui est capable de tenir et qui a les habilitations pour tenir, montrer, faire des démonstrations. Pascal est une pépite. Il est évidemment sur le poste maintenant. Il va nous accompagner. Nous ferons cela en régie. Cela ne coûtera pas très cher. Le but est que dès le printemps prochain, nous ayons un espace de démonstration. En gros, il s'agira, par exemple, de montrer les espèces invasives, de faire de la pédagogie, de sensibiliser à ce que vous savez être présent mais que vous ne voyez pas. Nous faisons de la pédagogie, de l'éducation populaire, de l'éducation scolaire. Il s'agit d'un projet qui nous tient à cœur et qui va sortir très vite.

Je ne vais pas en dire beaucoup plus mais vous voyez qu'au travers de ces différentes actions, nous retrouvons toute la coloration que nous voulons donner à nos investissements, à nos politiques municipales, à l'ambition de la Ville, en l'occurrence ici nature et nourricière mais pas seulement ; nous avons parlé de la santé, des écoles et de toute une série de politiques de soutien au monde associatif. Nous retrouvons finalement l'identité de la Ville.

➤ **Synthèse**

J'en viens au bilan pour conclure ce BS. Vous retrouvez au travers des histogrammes l'importance de l'investissement qui est réalisé depuis le début du mandat. Nous sommes bien dans une séquence historique. Nous voyons que nous avons activé le levier de l'emprunt depuis deux ans. Nous montons à un pourcentage de dépenses d'équipement financées par emprunt à hauteur de 42 %. Nous le faisons parce que nous pouvons le faire, parce que nous avons toujours eu une gestion rigoureuse. Attention, nous ne sommes pas en train d'hypothéquer l'avenir. Nos finances restent extrêmement saines. Notre niveau d'endettement reste inférieur pour moitié quasiment à la moyenne des Villes de la strate avec des ratios, des indicateurs de désendettement qui restent tout à fait satisfaisants. Nous jouons sur l'emprunt pour pouvoir appuyer ces politiques parce que la ville s'est rénovée conséquemment, comme vous le savez.

Nous avons finalement réussi à consolider l'autofinancement autour de 15 millions, ce qui nous sécurise en libérant un tout petit peu de marge ; n'allez pas croire qu'il s'agit de quelque chose qui nous autorise à flamber. Je rappelle qu'il nous faut normalement

avoir quasiment deux mois de masse salariale à honorer en fonds de roulement. Cela nous libère en réalité une marge de quelques millions d'euros, marge qui avait été complètement consommée au moment de la crise inflationniste sur le seul chapitre des fluides. Nous sécurisons. Nous avons donc des finances qui sont saines. Nous avons une petite marge qui nous permet d'investir et de ne pas subir. Nous n'avons pas entre nous les débats qu'il y a au niveau national, par exemple pour savoir ce que l'on coupe, ce que l'on supprime. Nous faisons encore de la politique. Nous faisons encore des choix. J'évoque les débats nationaux. Heureusement que cet autofinancement a été conforté parce qu'aujourd'hui, nous ne savons pas à quelle sauce nous serons mangés à la suite du débat budgétaire en cours au niveau national. Nous n'avons qu'une certitude, c'est qu'il va falloir faire face. Nous avons tenu la feuille de route programmatique. Nous avons des moyens pour faire face. Nous y sommes prêts. Rendez-vous maintenant pour le dernier DOB (débat d'orientation budgétaire) et le dernier BP d'ici quelques mois, d'ici quelques semaines j'allais dire.

Je vous rends la parole, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci, Sylvain. Du bon travail comme d'habitude et une belle éloquence dans l'expression de ces réalités. Le débat est ouvert. Qui demande la parole ? Mme SEGARD, Mme SALANON, M. MARSZALEK. Personne d'autre ?

Nous allons prendre dans l'ordre : Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je vous remercie, M. le Maire. Chers collègues, ce budget supplémentaire nous a été présenté d'abord en commission plénière et, comme vous l'avez rappelé, M. ESTAGER, à cette occasion mon groupe avait souhaité avoir des informations sur quelles dépenses d'équipement étaient reportées en 2026 ou annulées. Je remercie donc les services de nous avoir fourni les éléments demandés au tout début de ce conseil. Malheureusement, vous comprendrez bien que nous n'avons pas pu en prendre connaissance de manière précise.

En matière d'opérations non réalisées en 2025 et même si cela ne représente finalement qu'une dépense assez marginale par rapport à l'ensemble du budget, nous tenons à mentionner l'étude relative au projet de réhabilitation du groupe scolaire Bossuet. Ces travaux sont attendus depuis longtemps par l'équipe pédagogique et par les parents. De ce fait, un simple report est tout de même incompréhensible. Pour rappel, nous avons posé une question orale dès décembre 2023 sur l'état de ce groupe scolaire ; la dégradation du bâti date évidemment d'avant.

De manière plus générale, nous avons des divergences quant aux priorités que révèlent vos choix de dépenses. Vous avez, par exemple, mentionné les opérations au Pont-de-Bois et nous ne pouvons évidemment que nous réjouir de la rénovation à venir des terrains multisports. Au moment de la rénovation du square Georges-Brassens, nous avons regretté la disparition du terrain de basket. Cependant, les projets à destination de la jeunesse nous semblent encore cruellement manquer dans ce quartier. Vous mentionniez également la participation autour du terrain qui a été

acheté à la MEL dans ce même quartier. Nous avons des remontées des habitants sur le fait que cette concertation n'a pas été satisfaisante. De ce fait, en raison à la fois de l'arrivée tardive des informations demandées et parce que ce budget supplémentaire s'inscrit dans la ligne du budget primitif, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire
Mme SALANON.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je vous remercie, M. le Maire. L'objectif d'un budget supplémentaire est triple : acter l'exécution budgétaire du budget primitif de l'année – tout du moins partiellement –, proposer des adaptations à ce même budget primitif et en débattre. Ainsi, nous abordons ce budget supplémentaire dans un contexte particulier marqué par l'incertitude nationale ainsi que par de très fortes tensions budgétaires : le budget de l'État n'est pas encore adopté, les collectivités locales avancent à vue, entre promesses de dotations et risques de coupe. Cette incertitude doit nous conduire à une double exigence : la prudence dans la gestion mais aussi la clarté dans la stratégie.

Ainsi, nous pouvons constater que :

- Le résultat de la section de fonctionnement est en excédent à un peu plus de 15 millions (il était de 14 millions au budget supplémentaire 2024) grâce à des recettes supplémentaires relativement conséquentes.
- Un besoin d'investissement estimé plus faible que l'an dernier à 7,5 millions d'euros. Il était de 10 millions d'euros en 2024.

Il y a donc un résultat disponible pour ce budget supplémentaire de près de 7,5 millions. C'est nettement plus qu'en 2024 où la somme disponible pour opérer des affectations était de 4,4 millions. En clair, nous avons plus de marge. Normal, l'excédent de fonctionnement est plus élevé et le besoin en investissement, estimé par vos soins, plus faible. Nous saluons cette bonne santé budgétaire. Elle témoigne d'une gestion prudente mais aussi d'une conjoncture favorable que vous avez vous-même reconnue ; je parle notamment de la part des recettes qui reste conjoncturelle avec le filet de sécurité, les rattrapages et les dotations renforcées. Dans le contexte 2026 qui approche, il est d'autant plus important d'éviter les illusions de fin de mandat. Les chiffres sont bons mais doivent rester crédibles dans la durée.

Ce constat fait, que proposez-vous ? Tout d'abord en termes de nouvelles dépenses de fonctionnement proposées, nous avons les charges à caractère général qui sont de zéro puisque les nouvelles dépenses de l'ordre de 200 000 € sont couvertes par des virements internes (plus de 350 000 € en 2024). Cette capacité à trouver des ressources en interne sans augmenter les crédits totaux est un bon point : avant de dépenser plus, commençons par dépenser mieux.

Pour le CCAS, nous avons plus de 300 000 € en 2025. Il y avait 326 000 € au budget supplémentaire en 2024. Nous comprenons cette nouvelle rallonge qui vise à combler le déficit du service d'aide à domicile mais il est légitime de s'interroger sur sa

réurrence. Chaque année nous refaisons la même manœuvre. Il faudrait aller plus loin et mettre en place un plan entre le CCAS et la Ville avec des objectifs clairs et un suivi régulier dans le but de pérenniser durablement l'action sociale.

Concernant les subventions sportives, nous avons plus de 83 000 € proposés contre 195 000 € l'an dernier. Il y a quelques autres ajustements assez symboliques voire anecdotiques.

Concernant le personnel, nous avons plus d'1,7 million d'euros dont 600 000 € liés là encore à l'école de musique en 2024 et rien cette année. Nous savons que la municipalisation de l'école de musique a été une décision de votre part, celle d'assumer en direct la politique culturelle et d'ouvrir davantage l'accès à la pratique musicale. Cela dit, nous souhaitons que cette nouvelle organisation trouve son rythme dans un cadre budgétaire maîtrisé et avec une écoute des équipes et des familles.

Enfin, il y a 600 000 € de réajustement des amortissements et 400 000 € pour de nouveaux travaux en régie justifiés puisque fléchés sur de l'entretien de notre patrimoine communal. Cette valorisation des travaux en régie est à souligner. Elle reconnaît le savoir-faire des agents techniques et améliore l'efficacité des investissements.

Côté investissement, là encore, quelques recettes supplémentaires et cessions, une régularisation côté opérations patrimoniales (la Rose des Vents notamment). Côté dépenses, outre les moindres valeurs, vous annoncez un report d'opérations sur 2026. Chacun aime à couper des rubans en fin de mandat. Ce n'est d'ailleurs pas un reproche, mais cela invite à une grande transparence sur le calendrier des livraisons. À ce sujet, pourrions-nous avoir un tableau de suivi des opérations reportées avec les raisons et les nouvelles échéances ?

De nouvelles opérations sont budgétées. Elles sont nécessaires et nous les approuvons. Parmi elles, certaines allient bien utilité immédiate et intérêt à long terme : les chantiers écoles, les installations sportives, les études sur l'énergie ou la géothermie. Ces investissements du quotidien ne font pas la une mais ils font la ville. Vous connaissez notre attachement à l'investissement, source de rénovation de la ville nouvelle. Nous regrettons qu'il n'ait pas été décidé et/ou possible d'aller plus loin alors même que les capacités de financement existaient.

Pour finir, côté emprunt, vous le diminuez de plus de 11 millions. Là encore, nous aurions préféré que vous fassiez le choix de doper davantage l'investissement, notamment en rénovation de notre patrimoine communal et en termes de sécurité. Investir, ce n'est pas dépenser plus, c'est dépenser utile et sur ce point nous pouvons faire mieux.

En conclusion et pour rappel de notre vision globale du budget 2025, comme dit au moment du budget primitif, nous approuvons la non-hausse des taux d'imposition et des tarifs cantine, la stabilité du soutien aux associations, le choix de préserver la sécurité. Nous alertons sur la hausse de la masse salariale de 7 %, conséquence notamment de la municipalisation de l'école de musique. Nous regrettons que l'investissement ne soit pas davantage dopé et en diminution de 5 % sur la ligne total travaux, ce qui est à nouveau le cas ce soir.

Ainsi en cohérence avec nos propos lors du budget primitif, nous constatons ce soir la même ligne : une gestion saine mais une ambition trop sage. Nous ne remettons pas en cause la prudence – elle est nécessaire dans un contexte national incertain – mais nous demandons qu'elle ne devienne pas une immobilité. La stabilité doit être un levier de transformation, pas une fin en soi.

Nous nous abstiendrons donc sur ce budget supplémentaire en cohérence avec nos propos tenus lors du budget primitif. Il s'agit d'une abstention constructive, claire et exigeante. Nous saluons le travail budgétaire mais attendons davantage d'investissements dans les priorités nécessaires pour les Villeneuvois (écoles, sécurité, transition écologique). Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire
M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Bonsoir à toutes. Bonsoir à tous. Merci, M. le Maire. Merci, mes chers collègues. Nous discutons aujourd'hui un budget supplémentaire dans un contexte où les inégalités se creusent et où le service public est sous tension et où parfois la transparence peut laisser à désirer. Chaque euro dépensé doit être justifié et chaque décision doit être évaluée pour l'intérêt général. Pour cela, nous avons plusieurs questions.

D'abord, commençons par la vidéosurveillance – encore une fois – puisque la Mairie prévoit d'investir dans des caméras pour la phase n° 5 comme nous le signerons dans la délibération prochaine. Sauf que multiplier les caméras de surveillance ne remplacera jamais la présence humaine dans nos quartiers. La sécurité durable se construit par la prévention, l'éducation et l'accompagnement social et non derrière un écran. L'efficacité de la vidéosurveillance reste marginale et il est frappant de constater que les budgets publics consacrés à son déploiement privent directement les politiques de prévention de moyens essentiels. Alors que des millions d'euros sont dépensés en caméras (2,5 millions jusqu'en 2027) en centre de surveillance, les clubs et associations de prévention voient leurs subventions stagner et diminuer. Le sport action, qui était pourtant un excellent vecteur de prévention, a été supprimé il y a plusieurs années et manque cruellement pour gérer la sécurité dans nos quartiers ainsi que les politiques jeunesse ambitieuses et claires. Investir dans ces structures, c'est une approche humaine et efficace à long terme. Contrairement à la vidéosurveillance qui ne produit qu'un enregistrement passif des infractions, les clubs de prévention transforment activement l'environnement social qui génère la délinquance. Or, dans notre ville, les médiateurs de proximité sont trop nombreux, en souffrance et ce budget qui est alloué en caméras de vidéosurveillance pourrait l'être ailleurs, notamment en présence humaine.

J'en viens à l'école de musique puisqu'à la suite de la municipalisation, 310 000 € d'instruments ont été achetés par la Mairie. Je ne les trouve pas dans le budget ; peut-être ai-je mal vu et je pense que vous me l'indiquerez. Pour un montant aussi important, un marché public aurait dû être ouvert afin de garantir la transparence et la mise en concurrence. L'absence de marché est problématique tout d'abord parce que cela est illégal et que cela traduit l'impréparation et la précipitation dans laquelle tout

cela s'est fait au détriment du service public rendu à la population.

J'en viens à la maison de santé pluridisciplinaire qui illustre particulièrement les limites de la gestion actuelle puisque le bâtiment prévu pour accueillir un service public de santé a été déclassé du domaine public alors qu'il est destiné à un service public en délibération de décembre 2024. La sélection des professionnels de santé n'a pas été organisée de manière transparente et certains porteurs de projets initiaux ont été évincés sans aucune explication puisqu'ils l'ont découvert a posteriori. Les travaux ont commencé pour un coût total annoncé de 2,5 millions mais nous ne savons pas où est passé le million annoncé comme financé par la Mairie. Le reste provient de financements externes. Il est dommage que tout au long du projet les habitants du Pont-de-Bois n'aient pas été associés. Ces éléments soulignent que l'argent public doit être géré avec rigueur et transparence et que les procédures doivent respecter le service public et les professionnels qui le portent.

J'en termine avec la mission locale (l'ADELIE) puisque le budget prévoit une subvention supplémentaire de 310 000 €. Or nous n'avons pas eu le retour de l'audit. La situation de l'ADELIE est préoccupante. Les salariés sont en souffrance et la direction semble opaque dans sa gestion. J'en viens aux rumeurs au sein de la structure qui courent sur la rémunération de certains qui serait parfois de plus de cinq fois le SMIC, me dit-on, pour gérer une structure sociale et à laquelle parfois même les cadres de la Mairie en fin de carrière ne peuvent prétendre. Plutôt que de laisser courir les rumeurs, il faut lever le doute et donc que nous ayons accès à l'audit car les conséquences pour la structure seraient de toute façon graves. Verser des fonds publics sans disposer d'informations fiables sur la situation interne n'est ni responsable ni acceptable et la transparence et la rigueur doivent primer pour protéger les agents, les usagers et surtout l'intérêt collectif.

Ce budget supplémentaire tel qui est présenté reflète une politique municipale : des millions d'euros qui sont engagés dans des projets qui ne sont parfois pas prioritaires, des procédures juridiquement fragiles ou opaques, une absence de coconstruction avec les habitants et une gestion précipitée et peu transparente.

Nous voterons contre ce budget supplémentaire et appelons à un budget qui donne la priorité aux services publics essentiels, qui participe à la réduction des inégalités entre les quartiers, au soutien des plus précaires dans les quartiers, chez les étudiants et la jeunesse, en toute transparence et avec la participation des citoyennes et des citoyens. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez, il y a une chose qui m'a fait plaisir dans ce que vous avez dit, c'est quand vous avez demandé des policiers alors que vous et les vôtres dites toujours que la police tue. Il y a donc là un changement de discours et de comportement pour empêcher la Ville de s'équiper d'une vidéoprotection que même les opposants d'hier sont aujourd'hui en train d'installer dans un certain nombre de villes. Mais, encore une fois, nous sommes un peu habitués. Cependant, franchement, vous m'avez fait plaisir parce qu'à chaque fois que je vous entendais vous, vos chefs et vos complices parler de la police c'était pour dire que la police tue et là vous demandez des policiers

supplémentaires. Merci donc.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Je vais reprendre les quelques interventions dans l'ordre. Mme SEGARD, sur Bossuet, nous effectuons notamment une étude en régie. Nos archis, notamment Ahmed FAOUZI, sont en train de réfléchir à comment nous pourrions structurer la rénovation. Attention, ce n'est pas parce que nous n'affectons pas des crédits qui avaient été inscrits que nous renonçons au projet de rénovation. Bossuet, c'est simplement qu'il y a une réflexion sur la façon dont nous devons rénover l'école parce qu'il s'agit de quelque chose d'extrêmement complexe. N'allez donc pas croire que nous y renonçons. Ce n'est pas cela du tout, c'est que nous le faisons en interne.

Gros, gros hiatus sur le Pont-de-Bois. Vous évoquez les habitants qui avaient regretté la disparition du terrain de basket et vous nous dites que vous avez des remontées. C'est un peu systématique chez vous de nous dire que vous avez des remontées qui. Nous aussi, nous avons des remontées. Là, vous nous dites que vous en avez de gens qui vous avaient dit qu'ils regrettaient ce terrain de basket, etc. Le terrain de basket avait précisément été supprimé à la demande des habitants qui disaient à un moment dans l'usage qu'ils avaient un problème par rapport à un certain public qui venait squatter et qu'ils voulaient avoir une répartition qui soit beaucoup plus familiale. Nous avons dit que nous aurions ce report. À un moment, il ne faut pas mélanger certains âges. Cela correspondait à une approche sur l'usage des habitants, dans du participatif et c'est pour cela que nous avons fait ce choix et que nous avons évoqué l'ouverture de Colette-Besson qui est par ailleurs mis à disposition du lycée, qui était utilisé par les scolaires et que nous avons eu cette phase d'expérimentation. Nous avons dit que nous mettions d'abord le terrain dans son jus, tel qu'il est. Il a été utilisé de façon tout à fait heureuse. Tous les week-ends, vous y allez, il y a des gamins qui tapent le ballon et cela se passe bien. Il y a des familles qui viennent pique-niquer. À partir du moment où nous avons pu constater qu'il n'y avait pas de conflits d'usage, que cela fonctionnait bien, nous avons décidé de l'ouvrir. Nous avons d'ailleurs une petite réflexion sur le participatif qui devait conduire à l'aménagement de la parcelle que nous avons achetée 500 000 €. Il y a eu beaucoup de monde dans ces discussions. La parcelle a été aménagée avec beaucoup de monde. Et cela continue. Et c'est là que les gens nous ont dit qu'ils voulaient pouvoir conserver un espace éventuellement pour taper le ballon mais vraiment pour les petits mais qu'il ne fallait pas faire un terrain à cet endroit-là parce qu'ils voulaient avoir un espace tranquille et que nous avons projeté de le faire sur l'anneau Colette-Besson. C'est pour cela que cela sort dans une temporalité qui est rapide. Entre le moment où nous avons livré Brassens et celui où nous avons acheté le terrain et le moment où nous aménageons et nous allons livrer le terrain de l'anneau Colette-Besson, il se sera passé moins de deux ans. Nous pouvons donc dire que cela a été particulièrement efficient. Voilà. J'ai signé la commande des buts ce matin. Ils seront livrés dans quatre semaines. Ils devraient être posés avant la période de Noël ; au plus tard en janvier en fonction de ce que nous pourrons faire en régie. C'est allé assez vite et cela a été décidé en grande partie avec les acteurs du territoire, les usagers, les habitants et en accompagnant au fil de l'eau

l'usage tel qu'il se déploie.

Mme SALANON, un calendrier de livraison qui n'est pas clair, couper le ruban. Non. Nous aimerions bien pouvoir avoir un calendrier de livraison qui soit parfaitement clair mais il y a toujours des impondérables. Ce matin, nous étions invités – hélas – à 7 h 45 pour une visite de chantier à la Rose des Vents. Ils sont en travaux. A priori, nous tenons. Nous allons pouvoir inaugurer début décembre. Nous sommes à 90 % sûrs, d'après les services. Il y a encore un petit doute. Ça travaille d'arrache-pied. Il y a des incertitudes sur certains chantiers qui sont des impondérables. Nous ne pouvons pas prévoir un calendrier de livraison tel que nous le souhaiterions. C'est une chose de passer un marché mais rappelez-vous Joséphine-Baker : nous avons pris deux ans. Rappelez-vous la livraison de l'école Jean-Jaurès : nous avons pris huit mois. Sur une série d'infrastructures sportives, nous avons eu le même problème. C'est-à-dire qu'à un moment, il y a des incertitudes, une temporalité. Maintenant, j'entends les choses.

Sur la masse salariale, cela fait le lien avec M. MARSZALEK. Tout de même, vous racontez n'importe quoi, M. MARSZALEK ! Sur l'école de musique, je veux bien que vous vous fassiez le porte-parole de l'ancienne équipe ; il n'y a pas de souci, ils accompagnent votre candidat député. Donc, faites-vous le porte-parole mais parler d'illégalité dans le marché ; nous avons travaillé avec la préfecture ! Toi-même, tu es venu me voir en disant que c'était scandaleux ce qu'ils avaient fait en prenant les instruments. Tu te rappelles que tu es venu me voir ? Et que voulais-tu que nous fassions ? Que nous ne livrions pas d'instruments ? Nous avons donc dit à la préfecture que nous n'avions pas le temps de passer un marché parce qu'il faut six mois pour un marché comme celui-là. Soit nous plantons le service public... Il semblerait que vous êtes attaché au service public. En tout cas, c'est ce que vous déclarez. Nous, nous sommes allés au combat par rapport à cela et nous avons dit à la préfecture que nous n'avions pas le temps de passer un marché et nous avons eu un suivi et un dialogue avec cette dernière. Évidemment que nous ne faisons pas dans l'illégalité. Mais ce que vous venez de faire comme intervention, parler d'illégalité, vous appuyez sur des rumeurs. La politique de la rumeur ! Vous assumez cela ? Vous avez entendu dire. Il paraîtrait que. Quelqu'un a ouï-dire et m'a rapporté que. Quand vous parlez de l'ADELIE, assumez les choses en votre nom. Dites les choses. Nommez-les. Mais s'appuyer pour construire un argumentaire lors d'un débat budgétaire pour critiquer une politique sur la rumeur, cela ne sent vraiment pas bon, M. MARSZALEK. Cela ne sent vraiment pas bon et nous imaginons la campagne que vous allez mener, qui a déjà commencé. Ce sera sa coloration et peut-être son fumet. Malheureusement, cela vous engage ; pas nous. Je ne vais pas en dire plus.

M. le Maire, je vous rends la parole.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez l'explication pour partie de ma décision d'aujourd'hui ; quand j'entends un certain nombre de gens qui n'ont plus rien à voir avec le monde politique de toute sensibilité que j'ai pu connaître tout au long de ma vie publique. Mais, c'est ainsi.

Nous allons mettre aux voix le BS. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

Le budget supplémentaire est adopté à la majorité (abstention des groupes ACCES, Naturellement Villeneuve d'Ascq, Farid OUKAID et vote contre du groupe LFI).

Gérard CAUDRON, Maire

En dehors de la dernière intervention, mais qui est à l'image de ce que nous entendons à longueur de journée à la télé, il est vrai que les autres ont fait état de questionnements qui sont parfaitement légitimes et auxquels nous avons essayé de répondre. Je voudrais tout de même insister, moi qui suis un peu les affaires à France urbaine ou à l'association des Maires de France, sur le fait que dans le contexte actuel d'inquiétude et de périls sur les communes, cela vaut tout de même la peine de pouvoir se dire ce soir – et personne ne l'a contesté – que nous avons des finances saines, que nous réalisons ce sur quoi nous nous sommes engagés et nous nous gardons les marges de manœuvre pour pouvoir continuer ; bien sûr, la majorité mais surtout l'ensemble des services municipaux car entre les décisions que nous pouvons prendre et les résultats auxquels nous arrivons, il y a tout le travail effectué par ceux-ci, par leur hiérarchie. Il est vrai que c'est du travail. Je dis souvent dans des discours sur de grands événements qu'il est vrai que nous voyons la lumière, la couleur mais certains qui ne connaissent pas oublient trop souvent que derrière il y a tout un travail de préparation et de finition. Encore une fois, si nous avons dégagé des excédents c'est parce que nous avons eu une gestion très prudente et très saine de l'ensemble des crédits que nous avons votés au moment des budgets primitifs et il s'agit d'un coup de chapeau que je voulais faire ce soir pour peut-être me faire oublier la dernière intervention à laquelle j'ai tout de même très franchement du mal à m'habituer.

II. ANTICIPATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous connaissez la mécanique qui nous permet d'engager pour l'année N+1 25 % des crédits qui ont été votés lors du BP de l'année N. Nous retrouvons ici un volume de 7 millions d'euros à-peu-près de crédits anticipés. Je ne vais pas détailler la liste. Vous retrouvez les dernières factures à solder pour certains équipements qui ont été livrés. Vous retrouvez évidemment une grosse dépense sur la Rose des Vents pour les raisons que vous connaissez.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention des groupes ACCES et LFI) .

III. AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE COMMUN DES CARRIERES SOUTERRAINES – MODALITES DE FINANCEMENT DE L'INGENIERIE

FINANCIERE

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Tout est dit, M. le Maire. Cela va nous coûter 1 666 € puisque nous avons eu les fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) et PAPRICA (Programme d'actions pour la prévention des risques liés aux cavités) et les 35 % qui sont pris en charge par la MEL. Il y a un petit tableau détaillant ce que doivent payer toutes les Villes ayant des carrières. Il s'agit d'un avenant à la convention que nous avons prise il y a quelque temps.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'en est rien. Je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. AUTORISATION DE VERSEMENTS ANTICIPES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2026

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit de l'équivalent pour le fonctionnement et pour les subventions de la délibération précédente. Nous pouvons aller sur un volume identique au BP de l'année en cours. Nous votons par anticipation un total de 1,5 million de versements anticipés de subventions.

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2025

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Là aussi, délibération technique. Vous connaissez la mécanique : en non-valeur, cela n'éteint pas la dette ; créances éteintes, c'est s'il y a une décision de justice. Nous sommes là sur un total de 14 000 € et vous avez un tableau détaillé par typologie de créances éteintes ou d'admissions en non-valeur. Je ne vais pas détailler. Nous sommes sur des sommes qui sont assez résiduelles.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter

le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. AVANCE DE FONDS REMBOURSABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ADELIE VAMB

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a un besoin de trésorerie. Nous avons déjà eu le cas l'année passée pour le même montant. Il s'agit d'avancer cette trésorerie évidemment sans intérêts en complément de celle qui sera votée à Mons. Nous reconduisons donc le dispositif pour l'ADELIE.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, il n'y a pas de remarque ? Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a là toute une série de marchés que je vais vous présenter dans les grandes lignes très rapidement. Il y a tout d'abord toute une série de marchés techniques qui sont à venir sur la maintenance de sécurité, les extincteurs, les couches, les produits d'hygiène, le matériel de cuisine. Nous les votons comme nous le faisons parfois par anticipation par rapport à la CAO pour permettre d'assurer le suivi de ces marchés à défaut d'avoir un Conseil municipal qui permette de le faire. Il n'y a pas de choses significatives à souligner. Sur le patrimoine arboré comme sur la gestion des espaces verts, vous remarquerez qu'il y a un allotissement extrêmement fin qui est proposé soit par secteur, soit par typologie (arbres fruitiers, les topiaires, les têtards, les tailles architecturées) qui montre à quel point nous prenons soin de ce patrimoine et comment nous avons une culture de territoire très particulière. Cela nous coûte un peu mais dans le dialogue qui est fait avec nos services qui suivent cela en complément de ce que nos services font en régie, nous avons une pratique très, très singulière sur le territoire.

Le seul marché que je vais évoquer un petit peu est celui lié à l'éclairage public. Vous avez sur table le résultat du marché public global de performance. Nous ne pouvons pas vous le présenter dans le détail ce soir parce que nous l'avons voté hier en CAO. Ce matin, nous avons la dernière réunion d'analyse de présentation du bilan de l'année 7 du marché qui est en train de s'éteindre ; sans mauvais jeu de mots. Je vous propose de faire le bilan, la synthèse de ces deux marchés au moment de la présentation du rapport développement durable. Cela nous permettra à la fois de faire le bilan du marché qui se termine et de celui que nous engageons. Je vais juste tout de même, puisqu'il s'agit d'un des marchés les plus conséquents du mandat, vous dresser très sommairement les grandes lignes.

Vous savez que nous avons relancé ce marché de l'éclairage public. Nous nous sommes appuyés sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour travailler le marché. Je rappelle que la Ville de Villeneuve d'Ascq, sur l'éclairage public, est à la pointe de la rénovation de son patrimoine, des méthodes et de la gestion. Depuis 2006, nous avons une série de marchés qui ont été passés et nous avons déjà un bilan de réduction de l'émission des gaz à effet de serre en termes de sobriété – je ne parle même pas en termes de coût – de plus de 70 %. Nous avons donc déjà l'un des bilans les meilleurs à l'échelle nationale. Cela est passé par un investissement moyen de l'ordre de 600 000 € par an depuis 2006. Vous voyez donc l'importance des investissements qui ont été réalisés. Le dernier marché sur la séquence 2017–2025 a produit un résultat – nous l'avons eu ce matin pour la dernière année du marché qui a été analysée – de réduction depuis 2017 de -27 % et depuis 2006 de -70 %.

Au cours de ce mandat, nous avons réalisé un schéma directeur des aménagements lumières qui doit conforter et mettre en résonance les usages, l'approche biodiversitaire avec la préservation et le renforcement de la trame noire mais évidemment aussi la sobriété et la sécurité. Il y a des choses évidentes – nous en parlions ce matin – avec, par exemple, la rue du 8-Mai qui est fortement gradée avec l'éclairage la nuit qui diminue de 90 %. En revanche, nous sommes quasiment sur une intensité de 80 % effective à l'endroit des passages piétons. Nous n'allons pas ne pas éclairer un passage piéton pour des raisons évidentes.

Nous devons donc conjuguer cela et c'est notre schéma directeur (SDAL) qui accompagne cela. Ce SDAL a été intégré au nouveau marché. L'AMO s'est appuyée sur le SDAL pour pouvoir poser des objectifs. On nous a dit tout de suite que nous avons déjà tellement économisé que nous pourrions réduire notre investissement car ils n'ont pas beaucoup de réductions à nous proposer. Nous avons choisi de conserver non seulement la même enveloppe d'investissement mais même éventuellement de l'étendre sur un poste d'opération, le G7 supplémentaire, qui nous permettrait d'aller au-delà de cette enveloppe annuelle. Donc non seulement nous ne réduisons pas l'investissement mais nous le renforcerons sans doute avec le maintien d'un travail, que nous vous présenterons, sur la télégestion, sur l'évolution du matériel, sur l'intensité, sur les usages, sur les nouveaux outils qui nous permettent d'aller plus loin. Dans ce marché, nous avons sorti la fourniture d'énergie. Nous passons par l'UGAP ; j'en avais déjà parlé. Attention, n'allez pas croire que le marché diminue. L'investissement va être renforcé mais si le montant global diminue, c'est parce qu'il n'y a plus le paiement de la fourniture de l'électricité dans ce marché. Il s'agit d'un autre marché. La mauvaise nouvelle, c'est que nous n'avons eu qu'un candidat alors que trois avaient retiré le dossier. Pour quelle raison ? Parce qu'il n'est pas facile de déboulonner le candidat sortant. Quand il opère sur le territoire, il le connaît par cœur. On sait que c'est sans doute celui qui sera le plus performant et comme il y a eu déjà eu 70 % d'économies d'énergie réalisées, il serait beaucoup plus compliqué pour de nouveaux candidats d'effectuer le travail sur les 30 % restant à faire. Il est plus facile d'attaquer une commune qui a un matériel complètement obsolète et de s'engager sur des réductions conséquentes. Cela resserre donc évidemment. C'est donc INEO qui l'avait et qui l'obtient. Ce qui apparaît, c'est que les prix sont tout de même de plus en plus chers. Nous avons eu l'exemple ce matin de l'installation d'un mât : à l'unité, nous

prenons 15 à 20 %. Nous conservons donc la même somme et nous irons un peu plus loin.

L'objectif contractuel : il faudra baisser les consommations par rapport à 2025 de 30 % à l'issue du contrat. Cela veut dire que d'ici 7 ans, par rapport aux travaux initiaux de 2006, la Ville aura réduit son empreinte carbone de plus de 80 % sur l'éclairage public. Nous ne serons jamais sur du zéro. Il est évident que nous continuerons d'éclairer, mais nous intégrons toute une série d'usages (la sobriété, la sécurité, la biodiversité). Nous vous présenterons tout cela au moment du rapport développement durable. Ce sera l'occasion d'à la fois de faire le bilan de ce qui a été fait et de se projeter sur des innovations particulièrement ambitieuses. Yohan TISON nous a accompagnés là-dessus, sur des sensibilités, des colorations, des éclairages rouges, par exemple, qui pourraient arriver et qui sont beaucoup moins traumatiques pour la faune tout en jouant sur la sécurisation.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Sur cette délibération n° 7, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des questions ? Je la mets donc aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. AUTORISATION A SIGNER DES MARCHES CONFORMEMENT AUX DECISIONS A VENIR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est ce que j'évoquais : il s'agit de marchés qui vont venir et qui vont s'égrener mais il faut avoir l'autorisation de les signer. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Il s'agit de toute une série de marchés techniques. Il faut s'engager à pouvoir les signer pour avoir la continuité de marchés et de services publics autour de cela.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question particulière ? Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR L'ÉTAT, AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2025, POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MADELEINE-BRÈS

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous en avons parlé : un million d'euros. Bonne nouvelle.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de remarque particulière supplémentaire par rapport à ce qui a déjà été dit tout à l'heure ? Je mets donc aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. MISE A JOUR DES TARIFS DES SALLES DES FETES**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Nous reprenons la tarification des salles des fêtes et nous y ajoutons la salle polyvalente du bâtiment qui est mis à disposition du Centre-Social du centre-ville avec une tarification qui doit être votée. Très clairement, depuis deux ans, nous avons eu des remontées sur l'usage de cette salle qui posait problème. Nous faisons payer des associations ou des habitants avec une utilisation qui doit être municipale. Cette salle reste donc à disposition prioritaire du Centre-Social du centre-ville mais il doit nous présenter l'usage qu'il en fait et si elle doit être louée à un tiers, à un privé, ce n'est pas le Centre-Social qui décide de la sous-location de cette salle mais nous qui le faisons comme pour toutes les autres salles municipales que nous mettons gratuitement à disposition ou avec facturation selon l'intérêt et la tarification que vous connaissez. En l'occurrence, ici, il s'agit donc de mettre à jour la liste des tarifs en rajoutant cette salle.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Sur ce point, je suis intervenue en commission car nous avons appris par le biais de cette proposition de nouvelles tarifications que le Centre-Social se voyait dépossédé de la salle qui était partie prenante du projet de centre social que la Ville a construit à juste raison avec un ensemble d'équipements. Jusqu'alors cette salle était mise à disposition comme le reste du bâtiment du Centre-Social. Là, nous apprenons que la majorité propose aujourd'hui de lui retirer la gestion directe de cette salle. Cela nous pose problème parce que les centres sociaux ont besoin d'avoir un équipement complet pour réaliser leurs missions, notamment celle de développement du lien social dans leur territoire qui passe aussi par l'existence d'une salle pouvant accueillir largement l'ensemble des initiatives que peuvent prendre les associations et le centre social lui-même, y compris d'ailleurs des initiatives inter-associatives. Nous ne comprenons donc pas bien l'intérêt de retirer au Centre-Social la gestion de cette salle tout en mettant en place un système hybride, un peu compliqué d'ailleurs. Le Centre-Social serait prioritaire mais n'aurait pas la salle et ne pourrait pas gérer la manière dont les personnes qui en profiteraient y auraient accès. Cela nous pose problème. Sylvain ESTAGER nous dit que vous avez eu des remontées. Nous pouvons comprendre, il y a toujours des remontées dans tous les sens. Toutefois, je pense que s'il y a des remontées, c'est notamment ce qui nous avait été dit en commission...

Gérard CAUDRON, Maire

Essayez d'abrégé, ce n'est pas de cela dont nous parlons aujourd'hui. Si vous voulez poser le problème, Mme HARDY, d'une situation que vous devez connaître vu le

nombre d'années que vous avez travaillé dans la ville, pour la Ville ou avec la Ville...

Hélène HARDY, groupe ACCES

M. le Maire, ce n'est pas la peine de m'interrompre. J'ai compris que...

Gérard CAUDRON, Maire

Non, non. Vous savez très bien... Non mais, écoutez-moi...

Hélène HARDY, groupe ACCES

J'abrège...

Gérard CAUDRON, Maire

Vous n'avez pas le droit de me couper !

Hélène HARDY, groupe ACCES

Vous rallongez l'intervention alors que nous pouvons la raccourcir.

Gérard CAUDRON, Maire

Non, Mme HARDY, vous ne pouvez ignorer que ce centre social avait une salle municipale et la possibilité...

Hélène HARDY, groupe ACCES

Le bâtiment est municipal.

Gérard CAUDRON, Maire

Elle l'avait dans l'ancien centre social. Vous ne pouvez pas l'ignorer. La convention que nous avons avec ce centre social, nous permet de retrouver au moins partiellement un local – tout le bas appartenait à la Ville dans l'ancien centre social – pour que nous puissions, sans demander poliment, ni payer faire des activités pour les Villeneuvois. C'est l'objet de ce qui se passe actuellement et qui n'est pas l'objet de la délibération dont nous sommes en train de discuter.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Mais M. le Maire, j'ai besoin d'expliquer pourquoi nous allons voter contre cette délibération...

Gérard CAUDRON, Maire

Eh bien vous votez contre. Vous savez, cela ne nous gêne pas. Cela ne nous gêne pas.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Pourtant vous intervenez. Qu'est-ce qui vous gêne dans mon intervention ? Je ne sais pas. Je n'ai pas ouvert la bouche depuis le début...

Gérard CAUDRON, Maire

Ce qui me gêne, c'est que vous fassiez semblant d'ignorer que la Ville possédait...

Hélène HARDY, groupe ACCES

Non, non, je n'ignore rien du tout. Nous n'avons pas le même point de vue, c'est tout.

Gérard CAUDRON, Maire

(...) Dans ce centre social un local qu'elle pouvait utiliser pour les habitants et aussi pour des associations qui nous le demandent. Et d'ailleurs, vous ne pouvez ignorer, lorsque nous parlons des tarifications des centres sociaux, que j'ai reçu depuis le début de la campagne des municipales au moins une trentaine de demandes de réservation des différentes listes et vous les avez gratuitement, y compris ce type...

Hélène HARDY, groupe ACCES

M. le Maire, ce n'est pas de cela dont nous parlons.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui mais moi, c'est de cela dont je parle.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Vous changez de sujet. Cela ne va pas. J'étais en train d'expliquer pourquoi...

Gérard CAUDRON, Maire

Mme HARDY, je vous en prie, ne faites pas semblant d'ignorer...

Hélène HARDY, groupe ACCES

M. le Maire, non, j'ai besoin d'exprimer mon point de vue. Nous ne partageons pas le même...

Gérard CAUDRON, Maire

Eh bien, vous avez donné votre point de vue...

Hélène HARDY, groupe ACCES

Non, je n'ai pas fini !

Gérard CAUDRON, Maire

Je vous retire la parole sur ce point.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Vous prolongez mon intervention alors que...

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez, Mme HARDY, vous vous fichez de nous.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Mais, pas du tout !

Gérard CAUDRON, Maire

Passez-moi l'expression.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Pas du tout ! J'ai besoin d'expliquer pourquoi nous allons voter contre. Nous allons voter contre et nous n'avons pas le droit d'expliquer pourquoi !

Gérard CAUDRON, Maire

Vous nous avez dit que vous êtes en désaccord sur cette tarification. Nous avons bien compris, mais vous êtes en train de voter contre tout le système et les tarifications de toutes nos salles des fêtes...

Hélène HARDY, groupe ACCES

Mais non !

Gérard CAUDRON, Maire

(...) Et ça, c'est à votre image. Je m'excuse, ce n'est pas la première fois que vous faites cela. Nous vous avons entendus sur l'école de musique. Nous vous avons entendus sur la Maison de santé. C'est votre manière de procéder.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Vous caricaturez. Vous déformez nos propos.

Gérard CAUDRON, Maire

Non, je ne caricature pas...

Hélène HARDY, groupe ACCES

Mais si, c'est dommage.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vous connais depuis suffisamment longtemps...

Hélène HARDY, groupe ACCES

Moi aussi, je vous connaissais assez pour savoir comment vous fonctionnez...

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, à l'époque, cela vous arrangeait bien...

Hélène HARDY, groupe ACCES

C'est facile de dire cela !

Gérard CAUDRON, Maire

(...) Quand vous travailliez à la mission locale. Écoutez, arrêtez ! Arrêtez, je vous en prie !

Hélène HARDY, groupe ACCES

Non, non !

Gérard CAUDRON, Maire

Vous en avez vécu, arrêtez !

Hélène HARDY, groupe ACCES

Non, vous ne pouvez pas m'empêcher de dire pourquoi nous allons voter contre.

Gérard CAUDRON, Maire

Eh bien, vous l'avez dit. Point à la ligne.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Non, pas du tout.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets donc cette délibération sur les tarifications aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Catherine BOUTTE, groupe LFI (hors micro)

J'ai juste une question.

Gérard CAUDRON, Maire

Non, vous n'avez pas la parole. Nous n'allons pas faire un débat là-dessus...

Catherine BOUTTE, groupe LFI

J'ai juste une question. Ce n'est pas un débat là-dessus.

Gérard CAUDRON, Maire

De plus, je connais très bien le fond de cette demande.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Je veux juste savoir à quel service elle sera attribuée parce que nous voudrions faire des demandes mais apparemment les services ne le savent pas.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est en cours de mise en œuvre parce que dans la première convention qui avait été signée, il y avait des éléments qui n'avaient pas été respectés justement sur ce point-là et il nous a fallu discuter avec le Centre-Social, son président et sa directrice à l'époque et nous sommes arrivés à cette situation qui nous permettra demain d'offrir, effectivement, aux citoyens villeneuvois une salle d'accès direct sans devoir le demander au Centre-Social pour le quartier de l'Hôtel-de-Ville, ce qu'elle avait perdu pour cette raison-là.

Hélène HARDY, groupe ACCES

M. le Maire, je demande une suspension de séance comme le prévoit le règlement intérieur parce que, là, les choses ne sont pas faites correctement. Je demande une suspension de séance pour que nous reprenions nos esprits et que nous expliquions calmement sans procès d'intention comme vous le faites alors que, franchement, j'ai besoin de pouvoir dire pourquoi...

Gérard CAUDRON, Maire

Vous voulez une suspension de séance de combien de temps ?

Hélène HARDY, groupe ACCES

Dix minutes.

Gérard CAUDRON, Maire

Huit minutes. Vous l'avez.

La séance est suspendue à 20 h 16.

La séance reprend à 20 h 24.

Gérard CAUDRON, Maire

Si Mme HARDY le veut bien, nous allons reprendre la séance. Je vais mettre aux voix la délibération n° 10.

Demande de parole de Mme REGULSKI.

Gérard CAUDRON, Maire

Non mais ne poursuivez pas... Vous voulez dire que vous allez voter contre ?

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Non.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez, non, ne sortez pas du débat, ça va bien !

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

M. le Maire, je ne pense pas sortir du débat. Je voudrais simplement rappeler un point du règlement intérieur.

Gérard CAUDRON, Maire

Bah allez-y.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Merci, M. le Maire. Article 20 – débat ordinaire : « *Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question ou trouble par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Président qui peut alors faire application des dispositions prises à l'article 14 du présent règlement police de l'assemblée. Les membres du Conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le maire. Au-delà de cinq minutes d'intervention, le Président peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement.* ». En l'occurrence, dans ce qui s'est passé tout à l'heure, Hélène HARDY n'a pas dépassé les cinq minutes et elle ne s'est pas écartée du débat puisque je rappelle que l'objet de la délibération est bien d'approuver la création d'un tarif pour la mise à disposition de la salle polyvalente et de l'office des locaux du Centre-Social du centre-ville. Nous souhaitons donc que Mme HARDY reprenne la parole, s'il vous plaît, pour terminer son intervention.

Gérard CAUDRON, Maire

Terminez. Et vous donnez une image de la politique qui est grotesque. Mais continuez. Et je suis sûr qu'au cours des prochains conseils, cela va continuer. Vous n'en êtes pas à votre premier coup et vous n'en êtes certainement à votre dernier.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Arrêtez d'essayer de nous diaboliser comme cela. En fait, notre intervention consiste à dire que nous trouvons que la mesure que vous prenez face aux problèmes que vous avez rencontrés est inadaptée et démesurée et que nous aurions préféré que vous négociiez dans la convention annuelle que vous avez avec le Centre-Social de faire en sorte que les remontées que vous aviez ne soient plus présentes dans les années qui suivent en laissant au Centre-Social la gestion de cette salle parce qu'il s'agit d'un outil important pour un centre social. Cela pouvait très bien se conclure comme cela pour ne plus avoir les remontées qui justifient, d'après ce que vous nous dites, les mesures que vous prenez aujourd'hui qui sont, à mon avis, un bazooka pour régler un problème qui était en fait mineur. C'est notre position. Ce n'est pas la vôtre ; nous l'avons bien compris. C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre cette proposition.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vous précise tout de même que la convention qui prévoit cela a été signée par le président du centre social.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire (hors micro)

Et négociée depuis deux ans.

Gérard CAUDRON, Maire

Et négociée mais bon comme disait ma grand-mère... Je n'en dirai pas plus.

Hélène HARDY, groupe ACCES (hors micro)

Qu'est-ce qu'elle disait ?

Gérard CAUDRON, Maire

Non parce que je vais encore avoir un rappel au règlement. Mais alors vous, vous pouvez perturber le déroulé et nous, nous n'avons pas le droit de vous répondre. Mais bon, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Nous ne sommes ni chez Mme TONDELIER, ni chez Monsieur – comment s'appelle-t-il ? – MELENCHON. Nous sommes ici dans le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Je n'ai pas pu poser ma question, Monsieur. J'en ai pour deux secondes. Outre le fait que je rejoins la position d'Hélène HARDY, j'avais demandé à quel service il faut s'adresser parce qu'on doit pouvoir louer la salle à partir du 15 novembre mais ils ne savent pas quel service doit nous répondre et ils attendent la décision du Conseil municipal. C'est ce que le service Protocole m'a répondu. J'aimerais donc savoir quelle est la décision prise par le Conseil municipal afin que nous puissions louer cette salle.

Je demande simplement une réponse. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

De toute façon, quand vous voulez réserver une salle, cela passe par moi. S'il s'agit d'une salle qui est gérée par le service des Aînés, nous demandons son avis pour voir si elle est libre. S'il s'agit d'une autre salle, c'est le service Protocole ou si c'est une autre salle, c'est le service de la Vie associative. Cependant, la demande de principe, si vous demandez une salle, je suppose pour vos campagnes électorales, c'est par moi que cela passe. Et je les accorde toutes sans limitation de nombre et gratuitement.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. De ce fait, je voudrais savoir à quel service nous devons nous adresser.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous me faites une demande et nous vous répondrons. Voilà. Nous mettons enfin aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à la majorité (vote contre des groupes ACCES et LFI).

Gérard CAUDRON, Maire

C'est tout de même malheureux de faire perdre du temps pour des raisons politicardes ! Voilà, je le dis. Je vous le dis. Nous savons très bien que si vous mettez le centre social sur la table, c'est parce que, quelque part, c'était le siège des partis d'opposition. C'est comme ça. Arrêtez de faire semblant de nous prendre pour plus bêtes que nous sommes ! Nous avons effectivement depuis maintenant des mois signé une convention qui prévoit cela. C'est en train de se mettre en place. Si vous suiviez un peu l'actualité aussi, vous le sauriez sans être obligés d'intervenir sur ce point-là alors que nous votons l'ensemble et que vous avez voté contre tous les tarifs des salles.

Protestations des élus du groupe ACCES.

Gérard CAUDRON, Maire

Allez, allez ! J'ai encore une délibération qui va faire plaisir au fond de la salle.

XI. FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VIDEO DE PROTECTION URBAINE – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE DE VILLENEUVE-D'ASCQ (CINQUIEME PHASE)

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit pour nous d'une recette, bien entendu, et je suppose que vous êtes contre parce que vous êtes contre la vidéoprotection.

Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci, M. le Maire. Je vais être très brève. En effet, nous allons voter contre cette délibération, pas tant parce que nous sommes contre la vidéosurveillance, mais parce que nous sommes pour une Métropole qui a un projet métropolitain et qui ne se contente pas d'être un guichet pour offrir des fonds de concours aux communes de manière parfois incohérente ; cela a d'ailleurs été souligné par le rapport d'évaluation qui portait sur le sujet pendant le mandat. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui mais là encore, je suis obligé de vous répondre. Et vous savez l'estime que je vous porte dans votre travail. Toutefois, cette estime-là me gêne s'agissant là de votre attitude qui consiste, à la MEL, à chaque fois que cela vous arrange d'intervenir sur les dossiers des communes et ici sur la politique de la MEL. Il y a une politique de la MEL en la matière. Vous n'avez pas à voter contre en conseil municipal si c'est la Ville qui en profite. Il y a là une contradiction que, franchement... Je ne dirais pas que cela me déçoit parce que plus rien ne peut me décevoir aujourd'hui mais franchement je ne comprends pas comment vous avez toujours une attitude qui consiste à dire à la MEL qu'il faut consulter les citoyens et quand ceux-ci le sont ou sont d'un avis dans les communes de dire ah bah non, c'est la politique de la MEL qu'il faut changer et vice versa. Franchement, je ne comprends pas. Là, vous êtes contre le fait que la MEL fasse ce type de dépenses. Pourquoi êtes-vous contre le fait que la Ville de Villeneuve d'Ascq en bénéficie, elle qui mène cette politique de vidéoprotection ? Ou alors dites simplement – et je préférerais car, au moins, vous seriez logique comme les LFI – que vous ne voulez pas de vidéoprotection. Mais refuser que la MEL nous subventionne dans le cadre de la politique qui a été votée par le Conseil de la MEL, des budgets de la MEL pour financer quelque chose qui est voté par la majorité du Conseil municipal, franchement je ne comprends pas. Allez-y, allez-y.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci. Je vais être de nouveau brève. Évidemment que notre position sur la vidéosurveillance, vous la connaissez. Nous avons une position qui est nuancée puisque nous l'avons dit à de nombreuses reprises, ce que nous souhaitons c'est que notamment un comité d'éthique soit mis en place autour de la vidéosurveillance. Il se trouve que la question de la sécurité ne relève pas des compétences directes de la MEL et que dans le contexte actuel nous trouvons que ce n'est pas la priorité non plus. Et oui, bien sûr, il est cohérent que vous candidatiez à ces fonds de concours dans le cadre de la politique que vous menez. Pour nous, c'est cohérent aussi de voter contre sachant que par ailleurs il y avait un projet de police intercommunale des transports et de l'environnement qui était porté par la MEL qui a totalement disparu et qui, par exemple, nous aurait semblé beaucoup plus intéressant. Évidemment qu'il y a un ensemble de raisons qui fait que nous votons contre et c'est notamment sur celui-là que nous souhaitons insister ce soir. C'est aussi que la MEL s'est transformée beaucoup en un guichet pour les communes et – encore une fois – parfois de manière incohérente par rapport aux politiques structurantes qu'elle entend mener par ailleurs.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous votez tout simplement contre une recette de la Ville. Tout simplement. Mais si ! Et vous votez contre les tarifs des salles des fêtes en même temps.

Protestations des élus du groupe ACCES.

Gérard CAUDRON, Maire

Franchement, arrêtez. Vous votez contre cette délibération. Nous ne sommes pas en train de faire le débat de la MEL sur la sécurité dans la Métropole. Vous votez contre cette délibération qui nous donne une subvention.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

C'est politique. Cela fait partie des critères qui guident notre choix. Et oui, nous ne sommes pas d'accord là-dessus et ce n'est pas grave. Mais oui, nous préférons renoncer à ce type de subvention parce que nous pensons que la MEL a d'autres politiques à mener notamment en faveur du logement social dans un contexte où les fonds publics se raréfient. Voilà. Cela fait donc partie de nos motivations.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous direz cela aux maires Verts qui ont changé de position sur la vidéoprotection depuis qu'ils sont élus. Mais ça, c'est un autre débat. Je mets cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à la majorité (vote contre des groupes ACCES et LFI).

Pauline SEGARD, groupe ACCES

M. le Maire...

Gérard CAUDRON, Maire

Non, arrêtez, c'est tout.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Dans le bas de la délibération, il est écrit « *Après avis de la commission n° 1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 13 octobre 2025, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la création d'un tarif pour la mise à disposition de la salle polyvalente et de l'office des locaux sis au n° 20 de la rue des Vétérans à Villeneuve d'Ascq.* ». C'est ça, l'objet de la délibération. C'est pour cette raison que nous avons voté contre. S'il s'agissait de l'ensemble de la tarification de l'ensemble des salles des fêtes, peut-être que nous aurions eu un vote différent. En l'espèce, quand nous lisons le dernier paragraphe de cette délibération, il s'agit bien de cette salle dont nous parlons.

Gérard CAUDRON, Maire

Allez, nous arrêtons là. Nous avons suffisamment perdu de temps comme cela.

XII. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

M. le Maire, chers collègues, vous avez une série de propositions de subventions présentée sous forme de tableaux. Le premier concerne des subventions proposées pour des écoles qui demandent une aide pour l'adhésion à l'USEP. L'Union sportive d'enseignement du premier degré organise des compétitions mais aussi la formation d'arbitres. L'USEP participe d'ailleurs à la fête de la danse qui a lieu chaque année au Palacium, qui est une véritable fête. La Ville propose d'aider les écoles qui sont en réseau d'éducation prioritaire mais également en politique de la ville ou en zone sensible. C'est l'adhésion de l'école et des élèves qui est prise en charge si et seulement si les écoles le demandent et souhaitent participer à ce type d'action.

Le deuxième tableau concerne les subventions aux associations de parents d'élèves. En règle générale, c'est une aide pour un démarrage d'année scolaire. Vous savez que les associations de parents d'élèves s'engagent dans la vie de l'école, essayent de ramener des financements pour des projets d'école. J'attire votre attention sur deux nouvelles associations qui se sont créées alors que cela faisait des années que les écoles n'en avaient pas : l'école Mermoz et l'école Verhaeren. Il y a également l'AASDAF, qui est une association d'accompagnement scolaire dans et avec les familles. En réalité, nous travaillons avec cette association – pour répondre à votre question – depuis 2022 dans le cadre du projet de réussite éducative cofinancé État/Ville. Ils sont ensuite passés à un financement CAF/Ville. De toute façon, nous travaillons très, très bien avec eux. Ils s'occupent d'une trentaine d'enfants de l'école Bossuet. Nous sommes vraiment très, très satisfaits de travailler avec eux. Il y a une ouverture culturelle, une aide à la parentalité, notamment pour aider les parents à suivre le travail scolaire des enfants.

Le dernier tableau concerne des subventions proposées aux foyers socio-éducatifs. Camille-Claudiel a fait une demande. Nous les suivons depuis plusieurs années. Il y a notamment la formation aux premiers secours. La Ville les a aidés à faire une maison des collégiens. Il y a des aides également d'intérêt départemental. Nous ciblons aussi les collèges qui sont en très, très grosse difficulté, en manque de financements de la part du Département. Il faut le souligner car cela devient assez catastrophique pour tout ce qui est projet pédagogique.

La dernière demande de subvention est pour le lycée Queneau. Il s'agit d'une aide au lancement d'un projet de ressourcerie à destination des lycéens. Là encore, les fonds sociaux ont, il y a quelques années, chuté de façon drastique et ne suffisent plus à aider les lycéens dans leurs achats indispensables style matériel sportif, calculatrice, etc. pour leur permettre d'avoir une scolarité tout à fait normale.

Nous vous proposons de voter ces différentes subventions.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTE

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

La demande émane de deux écoles dont La Fontaine élémentaire pour deux classes de CE2 pour aller à Morbecque. Il s'agit d'une visite d'une ferme pédagogique avec une découverte du patrimoine dans le milieu rural. Ils ont également une forêt. J'y suis allée avec quelqu'un des services. C'est vraiment extrêmement intéressant. Il y a notamment aussi une exposition sur les animaux. Il y a également quelques animaux empaillés. C'est assez riche et intéressant. Cette demande est à hauteur de 4 000 €.

Il y a une seconde demande pour Pierre-et-Marie-Curie. Cela concerne uniquement les CM2 qui sont réparties sur trois classes. Ils ont cette année une très grosse cohorte de CM2. Il s'agit d'une demande de subvention de 5 000 €. La classe découverte va se dérouler à Super Besse en Auvergne avec un travail autour des volcans.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ?

Catherine BOUTTE, groupe LFI

J'ai juste une question. Je vois qu'il restera tout de même 8 720 €. De ce fait, ils sont reventilés sur d'autres choses ou ils sont valables pour l'année d'après ? Comment cela se passe-t-il ?

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Nous travaillons en exercice budgétaire annuel, c'est-à-dire que c'est reversé dans le pot commun. Ce qui se passe, c'est que nous sommes en train de nous apercevoir qu'il y a de plus en plus de demandes depuis la fin de la pandémie. Avant la Covid, je pense que nous avions une ligne de pratiquement 40 000 €. Les demandes étaient beaucoup plus nombreuses. Petit à petit, nous avons de nouvelles écoles qui font des demandes. À côté de cela, nous avons pas mal de sollicitations pour des sorties à la journée afin, par exemple, de visiter Paris avec des projets pédagogiques. Il y a des gamins qui n'y sont jamais allés. Je sais que nous en avons une de l'école Verhaeren.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Donc, il n'est pas trop tard pour eux pour déposer des demandes ?

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Non, il n'y a pas de souci.

Gérard CAUDRON, Maire

Effectivement, il y a quelques décennies, il y avait des classes de découverte sur une certaine période. Nous avons constaté qu'il s'agissait à peu près toujours des mêmes écoles parce qu'il y avait les mêmes équipes pédagogiques qui partaient et généralement pas les écoles dont les enfants auraient eu a priori le plus besoin. Vous savez, c'est un peu comme les centres de vacances. Même si nous faisons encore 600 départs, j'ai connu une époque où il y en avait plus de 1 000. Il est vrai que les mentalités changent, d'où l'idée d'être une source de financement pour des projets qui viennent vraiment de l'école et qui peuvent avoir des tailles ou des objets tout à fait différents que nous mettons dans le même cadre. C'est pour cela que tant qu'il y a de l'argent, quand des projets arrivent, nous les prenons. Il n'y a pas de problème.

Sur cette délibération, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. OUVERTURE DE TROIS POSTES SUPPLEMENTAIRES D'APPRENTIS

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Tout est presque dit dans le titre. La Ville avait ouvert par délibération 17 postes pour des contrats d'apprentissage d'une durée moyenne de deux ans pour l'accueil de jeunes de 16 à 30 ans. Aujourd'hui, nous proposons à l'assemblée délibérante, au regard du contexte et pour satisfaire d'autres demandes, de rajouter trois postes supplémentaires et porter leur nombre de 17 à 20.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ou des observations sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est donc adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il s'agit de permettre des recrutements temporaires lorsqu'il y a des pics d'activité mais il s'agit aussi souvent de postes à temps non-complet pour répondre à une activité un peu particulière à un instant T. Là, il s'agit surtout de recrutements permettant d'accueillir des élèves de l'école de musique dans de bonnes conditions puisque les

inscriptions ont tout de même remporté un vif succès et de pouvoir suivre les cours. Elle concerne notamment des postes sur les permanences d'accueil et de professeurs.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'observation ? Pas de question ? Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE INTERCOMMUNAL DE LA MARQUE ET DU MELANTOIS

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il s'agit du fameux CLSI2M. Un peu à l'instar du conseil intercommunal de santé mentale (CISM), nous avons souhaité répliquer la même chose en termes de santé publique un peu plus élargie. Le CLSI2M est un espace de réflexion pour porter des projets d'animations, d'ateliers, etc. sur tout ce qui concerne la santé des habitants d'un territoire. De la même façon que pour le CISM, nous avons sollicité les communes voisines du territoire Est afin de savoir si elles souhaitaient s'engager sur ce dispositif. De nouvelles ont répondu favorablement, notamment Bouvines, Sainghin-en-Mélantois et Péronne-en-Mélantois ainsi que quatre autres qui étaient déjà dans le CISM : Baisieux, Forest-sur-Marque, Gruson et Willems.

Les signataires prévus sont divers. Il y a les communes. Il s'agit d'une contractualisation avec les communes et l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) mais également avec d'autres partenaires institutionnels tels que la préfecture du Nord, le conseil départemental du Nord, les CPAM Lille-Douai et Roubaix-Tourcoing, la CAF, la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, la protection judiciaire de la jeunesse et enfin des partenaires du domaine médical tels que l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux, l'EPSM de l'agglomération lilloise, l'HPVA (hôpital privé de Villeneuve d'Ascq) ainsi que la CPTS de la Marque et celle de la Pévèle Carembault Seclin. Il y a beaucoup de partenaires. C'est bien plus élargi que le CISM.

Une charte d'engagement a été signée avec les communes associées et l'ARS en décembre 2024 afin d'établir des axes de travail du CLS (Contrat local de santé) et d'établir des modalités de financement et de fonctionnement. Nous avons dégagé avec le copil quatre axes :

- Un sur l'amélioration de l'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge des conduites addictives, notamment chez les jeunes. Il s'agit d'un sujet assez récurrent. Le fameux protoxyde d'azote peut, par exemple, être un sujet qui inquiète les pouvoirs publics mais aussi les familles et d'autres.
- Axe 2 : promouvoir l'accès et l'accompagnement à une offre de prévention promotion de la santé adaptée et de proximité auprès des personnes cibles et des populations à risque, donc les toxicomanes mais aussi les personnes en

grande précarité.

- Axe 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé en améliorant la qualité de l'air, en luttant contre les perturbateurs endocriniens et en développant des projets d'urbanisme favorable à la santé.
- Axe 4 : Améliorer l'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge en santé mentale par l'inclusion, la sensibilisation, l'information et la formation. Il s'agit d'un axe qui rejoindra le CISM.

Les typologies d'action. Quatre types ont été dégagés :

- L'information et la sensibilisation des professionnels du territoire, des professionnels de santé mais aussi du grand public ;
- La formation et l'outillage des professionnels du territoire et des professionnels de santé. Par exemple, l'organisation de temps de formation concernant les compétences psychosociales afin de leur permettre de travailler, par exemple, avec leurs publics dans l'optique de réduire les risques de conduites additives chez les jeunes ;
- L'accompagnement du grand public notamment le public fragile par, par exemple, la mise en place d'un parcours santé pour un public en affection longue durée en lien avec Santély ;
- L'interconnaissance par la mise en réseau des partenaires, le partage de la création de ressources ou encore de réflexions autour de projets structurants. Par exemple : création d'un réseau de partenaires travaillant avec le public précaire.

Le fonctionnement : ce qui est nouveau par rapport au CISM, c'est que nous avons proposé au niveau de la gouvernance une coprésidence tripartite avec l'ARS, la Ville de Villeneuve d'Ascq. Nous voulions avoir une posture un peu moins hégémonique que d'autres grosses institutions et nous avons proposé qu'une seconde commune signataire soit en coprésidence tournante.

Les éléments calendaires : la charte a été signée en décembre 2024, le poste de coordinateur a été pourvu en mars 2025, le premier comité de pilotage a eu lieu en mai 2025. Nous ne perdons donc pas de temps. Le contrat a été construit en collaboration avec les partenaires du territoire en juin et juillet 2025. Le contenu du contrat a été validé par les partenaires lors du copil du 10 septembre 2025. La signature du contrat est prévue en décembre 2025 ; ce doit être le 11. Ce n'est pas à Villeneuve d'Ascq qu'il sera signé. Le maire de Baisieux a souhaité être la commune d'accueil pour la signature. Pas de souci pour nous.

Les éléments budgétaires : il y a une répartition des dépenses avec notamment le cofinancement par l'ARS à 50 % pour le poste de coordinateur. Le reste est réparti au prorata du nombre d'habitants au niveau des Villes.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer cette fameuse charte et ce contrat local de santé intercommunal.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci, M. le Maire. Chers collègues, nous soutenons bien entendu ce contrat local de santé intercommunal. Ses enjeux se situent au croisement de nombreuses politiques publiques – agriculture, déplacements du quotidien, logement pour ne citer qu'elles – qui dépassent largement le périmètre communal. La coordination et la collaboration avec des communes voisines sont donc nécessaires.

Pour autant, nous tenons à rappeler que les enjeux de santé, en particulier de santé environnementale, doivent être pris en compte de manière transversale. Les actions prévues dans le cadre de ce contrat local de santé ne suffiront pas. Plusieurs exemples : premièrement, l'action consistant à, je cite, « *faciliter le choix de la mobilité douce sur le territoire* » doit être impérativement soutenue par des actions permettant de diminuer le trafic automobile générateur de pollution et de nuisances néfastes à la santé.

Deuxièmement, quand on sait que vous avez laissé passer la possibilité d'élargir le périmètre d'application des outils de lutte contre l'habitat indigne et qu'il faudra maintenant attendre trois ans pour l'élargir, nous ne pouvons qu'être dubitatifs quant à la capacité de ce contrat à pallier cette défaillance.

Troisièmement, il est tout à fait nécessaire de, je cite, « *sensibiliser le grand public aux bienfaits de la consommation locale et biologique pour la santé* », pour reprendre le titre d'une des actions prévues dans ce contrat, mais la sensibilisation ne peut pas grand-chose pour empêcher l'usage de pesticides sur les terres villeneuvoises. Les quelques hectares cultivés en bio sur la ville qui pèsent bien peu dans les 453 ha agricoles situés sur la ville n'y feront pas grand-chose. C'est la quasi-totalité des politiques publiques de la ville qui doivent être revues à l'aune de leur impact sur la santé des Villeneuvoises et des Villeneuvois pour véritablement transformer la ville et la manière dont nous y vivons pour en faire un territoire à santé positive. Ce contrat local de santé intercommunal n'est pas à lui seul en capacité d'engager ces réorientations et ces réorientations n'ont pas été engagées à la hauteur des enjeux pendant ce mandat.

Je terminerai en mettant l'accent sur l'un des objectifs affichés de ce contrat, celui de diminuer les inégalités sociales de santé. Nous partageons, bien entendu, cet objectif. De ce fait, nous ne pouvons que regretter de nouveau que le dispositif de l'ordonnance verte n'ait pas été au moins partiellement priorisé vers les femmes enceintes vivant en quartier prioritaire. Nous l'avons dit lors de son adoption, nous le redisons aujourd'hui : on ne peut en effet prétendre lutter contre ces inégalités en ne ciblant pas d'abord les populations qui y sont les plus exposées. Je vous remercie.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Sur la dernière partie, je veux bien répondre. Tu veux le faire d'abord ?

Gérard CAUDRON, Maire

Tu sais, dans ce genre de débat, l'important pour la personne qui pose une question, c'est de poser la question ; la réponse, généralement, n'importe pas. Je ne dis pas cela pour vous. C'est un peu la règle. Sylvain ESTAGER pourrait aussi parler de tout ce que nous faisons sur les terres agricoles.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ce ne sont pas quelques hectares de terres en bio, Mme SEGARD. Nous venons de le dire : 17 % de la SAU. Et dans cette SAU (superficie agricole utilisée), vous avez les deux tiers qui sont des pâturages en champ captant. Ce n'est pas cultivé en bio, un pâturage. Quand vous avez M. FOURNIER qui met ses bêtes (une UGB (unité de gros bétail) l'hectare), il est dans ces critères-là. Il n'a pas la labellisation mais il est déjà dans les critères. Donc, en culture, nous ne sommes pas à quelques hectares mais à 17 % de SAU. Nous avons décroché le label que j'ai évoqué tout à l'heure et je rappelle que celui-ci est délivré par A PRO BIO. Ce sont eux qui expertisent. Là, vous êtes hors sujet. Vous vous trompez, Mme SEGARD, mais nous allons retravailler si vous le voulez. Nous vous donnerons les chiffres. 17 % de SAU et nous venons de recevoir le label. Ce n'est pas vous qui créez la chose, c'est A PRO BIO. Ce ne sont pas quelques hectares. 17 %, c'est significatif...

Pauline SEGARD, groupe ACCES (hors micro)

Non mais 17 %, cela reste très minoritaire.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Attention, comparez tout de même la singularité du bio en Hauts-de-France. Nous ne sommes pas dans la région PACA où on monte à 35–40 % de SAU maraîchère en bio. Dans les Hauts-de-France, nous sommes vraiment sur quelque chose qui est significatif et si vous avez la possibilité de faire en sorte que quelques gros agriculteurs qui font encore de l'agriculture à l'ancienne arrivent à se convertir en bio, tant mieux, aidez-nous. Cependant, il faut pouvoir le faire. Nous ne pouvons pas leur imposer. Le droit agricole, nous vous l'avons expliqué plein de fois, fait que nous ne pouvons pas prendre la main sur nos terres. Comment faites-vous pour convaincre quelqu'un qui continue à faire de la betterave industrielle ? Comment faites-vous pour lui dire qu'il faudra faire du bio ? Expliquez-nous. C'est compliqué.

Gérard CAUDRON, Maire

Il y a des moments où je me dis que si je n'avais pas en son temps sauvegardé ces centaines d'hectares de terres agricoles qui devaient être bâties, nous n'aurions pas ce type de débat aujourd'hui. Mais bon. C'est comme ça.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Juste pour répondre en deux minutes. Il s'agit du point de départ. D'abord, il y a plein de partenaires. Cela a été élargi par rapport au CISM. Il y a des choses qui vont se mettre en route progressivement. Nous n'allons pas faire une révolution du jour au lendemain. S'agissant des ordonnances vertes, nous vous avons déjà répondu la dernière fois : nous n'avons pas la même population que Strasbourg qui est à 266 000

habitants. Nous, nous ne sommes qu'à 66 000. Au niveau du budget, il faut aussi pouvoir voir comment nous pouvons le monter progressivement. Il y a aussi la logistique. De plus, nous n'avions pas du tout connaissance de l'attitude et du comportement des personnes qui pouvaient être éligibles à ce genre de dispositif. Nous vous avons donc bien parlé d'une expérimentation. Après, sur les quartiers en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville), je suis désolée mais il y a des personnes en grande précarité qui ne sont pas forcément dans ces quartiers-là et c'est pour cela que nous avons dit que nous restons pour l'instant sur de l'universalisme et que nous verrons à le proportionner ensuite. Nous avons travaillé aussi avec la PMI (Protection maternelle et infantile). Aujourd'hui, nous avons les chiffres. Évidemment, en un mois, nous sommes montés à 50. Ce qui est plutôt bien, c'est qu'il y a une participation active des personnes dans les ateliers. Les paniers sont récupérés. Nous nous demandions s'ils n'allaient pas rester dans les points de distribution. Ils sont récupérés. Nous sommes aujourd'hui à 38 % dans les quartiers parce que nous avons aussi travaillé avec le CCAS et la PMI pour aussi toucher ces personnes-là et pas forcément stigmatiser sans arrêt les personnes dans les quartiers QPV. Aujourd'hui, nous sommes tout de même à 38 % des habitants des quartiers QPV qui bénéficient de ce dispositif. Nous allons regarder un peu au nombre de naissances pour monter les paliers. Nous pourrions être ambitieux et monter à 300, mais nous ne pouvons pas le faire comme ça. Il faut aussi derrière toute une logistique. Nous ne pouvons pas l'improviser. Nous allons voir aussi avec la MEL si nous ne pouvons pas avoir des subventions complémentaires parce que le budget de la Ville, ce n'est pas une planche à billets et il y a à un moment donné des contraintes. Nous sommes bien conscients qu'il faut y aller par paliers et qu'il faut toucher tous les habitants. Il n'y a pas que les quartiers QPV parce qu'il y a partout des personnes en grande difficulté ou en grande précarité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Attendez, je n'ai pas bien vu les mains qui se levaient entre les avis contraires et les abstentions. Je refais donc voter. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

J'avais vu des mains qui se levaient un peu en décalage, peut-être avais-je été trop rapide pendant vos discussions internes.

XVII.SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'EHPAD DU MOULIN D'ASCQ

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

C'est un peu pour rebondir sur la subvention de la Ville pour maintenir un bon fonctionnement sécurisant et de qualité pour les structures, que ce soit le stade de tout à l'heure ou aujourd'hui l'EHPAD. C'est parce que clairement l'État et notamment le

Département n'abondent pas suffisamment les budgets. Nous avons besoin aujourd'hui de sécuriser l'EHPAD avec des travaux notamment au niveau du chauffage, de la climatisation. Nous avons également des filtres anti-légionelle pour les douches. Nous avons également dû équiper certains résidents de système anti-fugue. Nous ne les enfermons pas mais il y a des personnes désorientées. Lorsqu'elles sortent, c'est avec l'autorisation de la famille. Il faut savoir où nous pouvons aller les rechercher car elles partent parfois très loin et elles ne savent pas revenir à la résidence. Cela a un coût et si nous ne le faisons pas, l'EHPAD reste avec une dégradation et un accueil de qualité qui est relatif.

Il est donc demandé d'accorder une subvention d'équipement de 100 000 € à l'EHPAD du Moulin d'Ascq.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. C'est un peu la situation que nous avons partout en France sur les EHPAD. C'est pour cela que beaucoup de Villes les revendent ou les cèdent car ils leur coûtent de plus en plus. Lorsque l'on dit que la MEL paye des choses alors qu'elle ne devrait pas le faire, nous, nous payons des choses alors que nous ne devrions pas le faire. Nous le faisons parce que derrière tout cela, que ce soit en matière de sécurité ou de santé, il y a des citoyens et parmi ceux-ci, les plus modestes d'entre eux, ont besoin de ces structures alors que les moins modestes peuvent éventuellement trouver des solutions alternatives. Cela est encore vrai et nous nous posons la question : nous intervenons massivement au niveau de l'équilibre de fonctionnement de l'EHPAD. Si nous ne le faisons pas, qu'est-ce qui se passerait ?

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Nous pourrions faire comme certaines communes voisines qui ont tout lâché à du privé mais derrière il y a des résidents et il y a aussi des personnels. J'ai assisté à des mercatos, c'est tout de même assez violent.

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit là de problèmes politiques importants dont on devrait peut-être au niveau national discuter davantage. On dit qu'il y a des déficits. C'est vrai. Toutefois, si on réduit encore les crédits de ces services publics, ce sont toujours les mêmes qui payent les pots cassés. À un moment, il faut tout de même le savoir. De plus, pour ce qui concerne l'EHPAD, nous avons un bon directeur qui a un regard, étant lui-même élu par ailleurs dans une autre commune, peut-être plus attentif au vécu courant. Ce n'est pas faire de reproches à nos personnels car il s'agit d'un métier extrêmement difficile. Il n'y a pas beaucoup d'entre nous qui aimeraient bien l'exercer. Les personnels le font dans les meilleures conditions possibles. Il y a déjà eu et il y aura éventuellement de temps en temps des crédits supplémentaires pour améliorer je dirais même le regard dans un EHPAD. Nous ne pouvons pas faire ce que font des EHPAD privés qui coûtent deux fois plus chers. C'est ce que les gens voient tous les jours et nous nous y attachons donc avec ce nouveau directeur.

Cette délibération, je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit d'une délibération classique. Je n'ai pas besoin à chaque fois de réexpliquer. Sur cette délibération, qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons à chaque fois des cas comme ceux-là et il n'est peut-être pas nécessaire de les réexpliquer. Vous remarquerez que, là encore, l'école de musique est impactée. Toutefois, je rappelle toujours que quand nous avons décidé de créer un service municipal en vue, je l'espère, dans les prochaines années d'avoir un conservatoire et que nous l'avons fait sans arrêter le fonctionnement dans le passage de la gestion associative à la gestion municipale malgré des manques de bonne volonté, des difficultés sur lesquelles je ne reviens pas, il a fallu entre la fin du mois de juin et la rentrée de septembre faire face aux besoins matériels – nous avons parlé des instruments tout à l'heure – et adapter le personnel municipal aux besoins qui s'exprimaient lors des inscriptions. Il est donc vrai qu'il y a un ensemble qui joue. Je n'ai jamais été aussi optimiste que comme nous avons ou aurions pu l'affirmer sur des comparaisons de coûts entre la forme associative et la forme municipale. Ce que je sais aujourd'hui, c'est que la réponse en termes de service public de notre école municipale de musique est de qualité. Je ne vais pas dire de meilleure ou de moins bonne, je dis elle est de bonne qualité et avec nos contraintes qui font que nous ne pouvons pas embaucher n'importe qui pendant n'importe quel temps sans remplir toute une série de conditions. Là, nous avons un exemple supplémentaire de ces conditions.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Si je peux rajouter tout de même sur les recrutements par voie contractuelle, c'est aussi parce que nous avons beaucoup de difficultés à recruter sur l'EHPAD et nos crèches parce qu'il y a ce fameux concours qui bloque alors qu'il s'agit parfois de personnes avec des diplômes d'État. Nous sommes moins attractifs dans la territoriale. Il faudra peut-être un jour réfléchir à uniformiser toutes les fonctions publiques mais c'est comme cela aujourd'hui. L'hospitalier est très concurrentiel et de ce fait, ce sont des freins supplémentaires pour recruter. Cela nous permet de recruter sur des postes permanents un contractuel lorsque nous n'avons pas de titulaire. De plus, il a un visu de six ans, ce qui n'est pas anodin lorsque l'on veut commencer sa carrière ou se

construire sur un poste plus ou moins pérenne.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée comme beaucoup de délibérations ce soir à l'unanimité et j'en suis heureux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. TARIFICATION DE LA SORTIE AU MUSEE DU LOUVRE ET AU MARCHÉ DE NOËL A PARIS

Gérard CAUDRON, Maire

C'est pour récupérer les... Tu vas passer par la porte ou par l'échelle ?

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Il s'agit tout simplement de la tarification pour la sortie organisée par la maison des Genêts pour les habitants du quartier. Le 6 décembre, ils se rendront à Paris au musée du Louvre et au marché de Noël en fin de journée.

Gérard CAUDRON, Maire

Là encore, je peux rappeler que la Maison des Genêts était un centre social qui n'a plus été labellisé, etc. Nous l'avons repris en service municipal et à chaque conseil, nous voyons les effets dans le fonctionnement. Il suffit de participer ou d'assister à leurs activités pour voir à quel point ils sont ancrés dans le quartier. Il y a un bon directeur là aussi et c'est tout à fait important. Je connais parfois des assemblées générales de structures où lorsque l'on a enlevé le personnel, il n'y a plus beaucoup d'habitants. Je peux dire qu'à la Maison des Genêts, cela n'est pas le cas.

Qui est pour cette délibération le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? À l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION RESIDENCE PLUS

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Il s'agit d'un complément à la subvention exceptionnelle qui a été octroyée au mois de mai. Elle est de l'ordre de 30 000 € en complément des 75 000 € déjà versés. Cela fait suite au plan de redressement qu'est en train de vivre Résidence plus. Cette subvention exceptionnelle lui permettra de faire face aux différents frais d'actes d'huissiers, mandataires judiciaires, administrateurs et à une partie des indemnités de licenciement car dans le cadre de son redressement, l'association a dû remercier six personnes, en précisant bien que parmi celles-ci il y en avait cinq qui avaient déjà un projet et il y a des départs en retraite. Elle est accompagnée pour 8 ans, ou du moins

vérifiée. Il y a un plan sur 8 années. Tous les ans, un point sera effectué. C'est d'ores et déjà parti dans le sens des attendus et cette aide la soulagera en partie sur ses difficultés du moment. À savoir que cela permet également de maintenir cette association qui effectue un travail sur la ville, notamment en propreté. Il y a tout de même 80 salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) qui sont donc en insertion. Cela a toute son importance. Il y a également 18 permanents. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme HARDY.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Je voulais intervenir pour dire, comme vient de le faire Chantal FLINOIS, que la situation de Résidence plus est préoccupante et qu'il faut saluer la bonne gestion dans cette situation de crise de la direction. J'interviens également pour rappeler que le chômage continue à être à un haut niveau, contrairement à ce qui est parfois énoncé dans les médias, et que notamment le chômage de longue durée, qui est le plus difficile à vivre, par un subterfuge des manières de compter les statistiques, apparaît en baisse, ce qui permet aux politiques publiques, notamment de l'État et de la Région de baisser globalement leurs subventions sur les dispositifs comme Résidence plus qui s'occupent depuis tant d'années de ces personnes en difficulté. Autant, aujourd'hui, la direction est en train de faire face à la crise de manière rigoureuse et c'est très bien, autant, comme vient de le dire Chantal, il est important de continuer à suivre de près globalement les dispositifs d'insertion sur la ville parce qu'ils vont tous continuer à être fragilisés par rapport à ces politiques qui continuent à être en baisse. Voilà ce que je voulais dire en complément de l'intervention de Chantal.

Gérard CAUDRON, Maire

Si je peux rajouter un complément au complément. Je n'ai rien à redire à ce que tu viens de dire à l'instant. Je vous rappelle le rôle qu'a joué dans toute son histoire l'association Résidence plus. Je l'ai déjà rappelé, en 1981, il y avait eu un conflit entre la SLE et les locataires à la suite d'une augmentation fantastique des loyers et il y avait eu une grève des loyers. Des grèves de loyers, j'en ai connu un peu dans tous les quartiers. Comme souvent, au bout de quelques mois, cela s'effiloche et à un moment donné cela s'arrête. Là, il y a eu, en accord avec la Ville, la création d'une association et je veux rappeler les noms de Marie-Claude DE MICHIEL et de Philippe ROGER qui ont été un peu mes interlocuteurs à l'époque pour justement transformer au départ le modeste demi-poste que la Ville avait pour assurer le nettoyage en subvention pour leur permettre justement de recruter ou de rémunérer des habitants du quartier en situation difficile pour entretenir leur quartier. Il y a eu des générations et des générations de responsables, d'habitants, d'associatifs mais aussi la SLE ensuite et Villogia aujourd'hui. Si aujourd'hui je le dis, c'est parce que lorsque l'on se promène dans le quartier de la Résidence et que l'on voit son état, ses réhabilitations, sa propreté et que l'on se souvient qu'il s'agit d'un quartier qui a été fait à peu près en même temps que Lille Sud, c'est vraiment parce qu'il y a eu un travail et une action collective au cœur desquels il y avait Résidence plus. Celle-ci connaît aujourd'hui des difficultés comme beaucoup d'associations dans ce domaine. Nous ne pouvions pas

la laisser tomber et accepter qu'elle puisse disparaître s'il n'y avait pas eu le soutien financier que nous lui accordons aujourd'hui.

Cette délibération, je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII.DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES AUX COMMERCES DE DETAIL PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2026 EN VERTU DE L'ARTICLE L3132-26 DU CODE DU TRAVAIL

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Délibération devenue classique. Juste un petit lien avec la délibération précédente. Nous parlons quelque part d'emploi et de dynamisme économique puisque vous évoquiez, notamment les groupes d'opposition, des personnes au chômage. Il est évident que le commerce présent sur le territoire contribue à l'employabilité et tout simplement à l'emploi et au dynamisme de l'emploi. Les demandes de nos commerçants vont en ce sens d'une possibilité de s'adapter en permanence aux évolutions très, très violentes et très rapides du commerce. Une enseigne chinoise dont nous parlons beaucoup ces derniers jours qui livre ses produits en direct sans même maintenant de transition comme cela était encore le cas chez des concurrents prend de la part de marché à Villeneuve d'Ascq et partout en France et en Europe. La question de l'ouverture du dimanche était avant même l'existence de ces plateformes numériques une question de bon sens, de réponse à un besoin de service commercial. Cette question l'est encore plus aujourd'hui puisque bon nombre de commerces, dont des grands aussi, sont parfois en difficulté. Nous savons que sur ces dimanches d'activité qui sont demandés, il y a une forte activité. Évidemment, dans la ventilation des dates, nous trouvons celles de fin d'année et de soldes. Je voulais simplement dire que je ne suis pas un fana du travail du dimanche parce que je considère que la vie associative, sportive, familiale ou amicale ou intellectuelle peut avoir à s'épanouir dans un jour encadré, mais il faut aussi avoir une forme de lucidité et de réalisme économique par rapport à cette situation. Je serais vraiment curieux d'entendre comment feraient ceux qui voudraient interdire le commerce des *marketplaces*. Ce n'est pas de la compétence d'un Conseil municipal de délibérer sur ces questions-là. Toujours est-il que dans le cadre de cette délibération, ces réalités économiques s'imposent à nous. Je propose donc évidemment que nous intégrions la logique consensuelle qui est celle proposée dans la délibération cadre de la MEL d'aller sur huit jours, lesquels sont, somme toute, encadrés, régulés et raisonnables. Je dirais pour terminer sur le prisme économique que si on s'amuse à voter contre, cela voudrait dire qu'indépendamment de la réalité des plateformes et des *marketplaces* qui prennent des parts de marché invraisemblables et dans des conditions de travail bien plus compliquées que celles des magasins physiques, que

l'on pénaliserait nos propres magasins à Villeneuve d'Ascq qui se retrouveraient dans une concurrence quelque part déloyale vis-à-vis d'autres magasins qui se trouvent à 1, 2, 3, 4 km de la commune. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'observation ? Simplement une remarque que je me faisais ce midi en regardant une émission, je ne sais plus sur quelle chaîne, qui parlait du désastre des commerces dans les centres-villes. Même à Paris, je crois que ce sont 5 000 dossiers qui sont en cours avec des images qui montraient des rues complètes. À Lille, vous savez que c'est la même chose. Il est vrai que chez nous, il y a peu de friches. Nous n'avons peut-être pas le même commerce de centre-ville. Si nous regardons à la fois sur les anciens villages, les rues comme Gaston-Baratte ou Jules-Guesde ou du Maréchal-Leclerc ou Jean-Jaurès, il y a un peu de turnover mais on ne peut pas dire que nous sommes dans le même état. Parce que ce qui est dramatique pour le commerce de proximité, c'est que dès l'instant où dans une rue il y en a un qui ferme, le deuxième ferme, le troisième ferme, etc. Une fois que l'on a dit cela, nous constatons que nous n'avons pas beaucoup de solutions, vu toute une série de modes de consommation qui ont changé. Il faut donc aussi que le commerce de proximité s'adapte à ces besoins. Une des raisons pour lesquelles je pense que nous ne sommes pas dans le même état – et la Ville n'y est pour rien en la matière ou pour pas grand-chose sauf que dans une rue il faut assurer la propreté, la sécurité et tout le reste – c'est que l'existence de V2 qui était déjà une contrainte importante pour les autres commerces a amené les commerces de proximité à s'adapter dès le départ au fait qu'il y ait de gros partenaires et qu'il faut faire avec et qu'il faut essayer de proposer autre chose comme service. Comme vous, je pense, je remarque que nous retrouvons maintenant, y compris au titre des grandes chaînes comme Carrefour, Auchan ou autre, des commerces alimentaires de proximité, peut-être un tout petit peu plus chers qu'Auchan, mais entre perdre deux heures dans les couloirs d'Auchan et les parkings et aller dans son commerce de proximité, on a tout de même assez rapidement fait le choix. Toutefois, il faut être très attentif à cela et je veux en profiter pour le dire parce que Lionel BAPTISTE, qui n'est pas un de ceux qui se montrent le plus, a tout au long de ces années fait le boulot. C'est aussi un travail pour rassurer. Quand il y a un commerce qui rencontre des difficultés de toute nature, il faut qu'il soit contacté par la Mairie et nous avons là un adjoint qui les contacte bien et je voulais le lui dire.

Qui est pour cette délibération le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**XXIII. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE COOPERATIVE
D'INTERET COLLECTIF (SCIC) ESBVA LM**

Jean-Michel MOLLE, Adjoint au Maire

M. le Maire, chers collègues, il s'agissait du ticket demandé aux grandes collectivités

et à la Mairie pour que l'ESBVA puisse organiser la finale de la Supercoupe qu'elle a gagné d'ailleurs devant Prague. Cela a déjà été évoqué précédemment par Sylvain ESTAGER lors de la présentation du budget. Nous n'aurons pas les Jeux Olympiques tous les ans et il est bien que nous ayons dans notre commune l'occasion avec un tel club d'organiser de grands événements comme celui-là.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'observation ? Qui est pour le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. QUATRIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, DES COLLEGES ET LYCEES, SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS, BOURSES AUX JEUNES ET ADULTE SPORT, EMPLOIS SPORTIFS

Jean-Michel MOLLE, Adjoint au Maire

Il y a deux premières subventions. La première a été évoquée tout à l'heure aussi. Il s'agit d'une subvention de 10 000 € à notre club de football américain qui s'appelle Les Vikings. Il s'agit d'un vraiment très bon club qui, au-delà de ses prestations sportives mixtes, mène aussi des actions caritatives dont des maraudes. Les Vikings ne jouent malheureusement pas à Villeneuve d'Ascq. Ils ont trouvé un terrain adapté à leur pratique au CREPS de Wattignies. Ils payent donc une location. Comme il s'agit d'un équipement d'État, il leur est apparemment interdit toute recette, notamment en buvette et autres produits dérivées.

La deuxième concerne l'organisateur de ce qui fut aussi une très belle manifestation à laquelle ont participé de nombreuses équipes municipales et du CCAS. Il s'agit des 3 000 € destinés au Métropole Trail Nature de Villeneuve d'Ascq qui organisait l'Ekiden. Pour l'organisation de cette manifestation, la préfecture impose de nombreuses protections, dont la pose de ce que l'on appelle les pentagones. Nous proposons donc de prendre en charge la moitié de ces impératifs de sécurité.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ou d'observation ? Je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie. Annick VANNESTE.

Jean-Michel MOLLE, Adjoint au Maire

Il reste quelques petites choses. Cela va aller très vite. Il s'agit de délibérations absolument habituelles. La première concerne les subventions affectées aux associations sportives des collèges et des lycées. Elle a été établie par l'OMS en fonction des critères habituels. La suivante est aussi un très beau dispositif qui est

l'aide à la cotisation aux adultes qui sont parfois en difficulté pour payer une licence. Ensuite, vous avez aussi très classiquement l'aide à l'emploi sportif. Il s'agit aussi d'une très vieille disposition qui incite les clubs à être en règle dans les contrats de travail, à ne plus payer leurs entraîneurs au black. La dernière est le nombre assez important – et nous pouvons à la fois nous en réjouir et nous en attrister – de bourses aux jeunes. Il s'agit de jeunes que nous aidons par un petit pécule pour leur permettre d'acheter leur licence dans une association sportive.

Je signale, comme je l'ai déjà dit précédemment, qu'heureusement que les Villes – et la nôtre en particulier – ont ce genre de dispositif parce que pour 40 millions d'euros, c'est-à-dire 1/75^e des 3 000 milliards de superdividendes versés à LVMH, l'État a supprimé les 50 € d'aide à la licence chez les 6-13 ans.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, qui la vote le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Tu as fini, Jean-Michel ?

Jean-Michel MOLLE, Adjoint au Maire

Oui, j'ai fini.

Gérard CAUDRON, Maire

Les tableaux sont un peu mélangés. C'est pour cela que je me suis pris les pieds dans le tapis, comme je viens de me rendre compte, Mme HARDY, que je me les suis un peu pris sur la délibération que tu défendais précédemment et je te prie de m'excuser d'avoir usé de ce ton.

XXV. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION LE TREMPLIN

Annick VANNESTE, groupe MRC

Il s'agit d'une subvention de 17 500 € représentant 50 % du montant des travaux d'aménagement et de mise en conformité des futurs locaux du Tremplin situés dans les anciens laboratoires Jourdel, leurs locaux actuels étant maintenant trop exigus compte tenu du développement de l'activité.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. PARTICIPATION AUX PROJETS COLLECTIFS « FABRIQUES CULTURELLES » 2025

Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir chers collègues. Il s'agit d'une délibération qui revient très régulièrement chaque année. Comme notre fabrique culturelle (la ferme d'En Haut) fait partie de ce réseau, nous avons la possibilité d'accepter la participation financière de la MEL à hauteur de 70 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question particulière ? Je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Gérard CAUDRON, Maire

Une dernière délibération. Saliha KHATIR, pour des raisons de santé que vous ne pouvez pas ignorer, ne peut pas être des nôtres ce soir. Il n'y a pas eu d'observation sur cette délibération. Si ?

Hélène HARDY, groupe ACCES

Sur la délibération de Saliha, je peux intervenir ?

Gérard CAUDRON, Maire

Oui.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Pour nous, c'est important puisque tout le monde a bien conscience des difficultés financières du planning familial depuis plusieurs années maintenant qui le mettent en très grande difficulté. Pour autant, il s'agit d'une association qui reste reconnue d'intérêt général et qui intervient sur la commune en direction de la population depuis de nombreuses années, soutenue – il faut le souligner – depuis son origine par la municipalité qui a toujours apporté un soutien financier, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Cette année, il y avait une demande de subvention de 3 000 € qui n'avait pas été honorée puisque dans un premier temps il avait été proposé d'attribuer 1 500 € seulement. Nous étions donc intervenus pour que cette subvention soit à hauteur de la demande, étant donné les difficultés connues par le planning familial. Nous saluons donc le travail de Saliha KHATIR qui n'a pas pu être présente aujourd'hui mais qui a pu faire avancer ce dossier de sorte que la subvention demandée soit honorée.

Gérard CAUDRON, Maire

Souvent je le dis par rapport aux technocrates ou parfois aux services d'État : c'est le rôle des élus de savoir s'adapter et de rectifier si on se trompe ou de compléter. Le jour où il n'y aura plus les 560 000 élus locaux en France, on ne pourra plus faire cela. Nous avons là un bel exemple de nécessité d'accompagner une association comme le planning familial. Je mets donc aux voix cette subvention. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVIII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Je suppose qu'il n'y a pas d'observation sur les décisions. Il est proposé aux membres du Conseil de prendre acte de la présentation que vous avez dans le feuillet qui suit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Le Conseil est maintenant terminé. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 33.